

# Au service des familles



**Convention territoriale globale**

**BASSIN SUD CUCM**

*Élargir sa vision, renforcer son action*

A small version of the network diagram icon from the previous image, located in the bottom right corner of the green box.

Mairie de Pouilloux

Mairie de Mont-Saint-Vincent

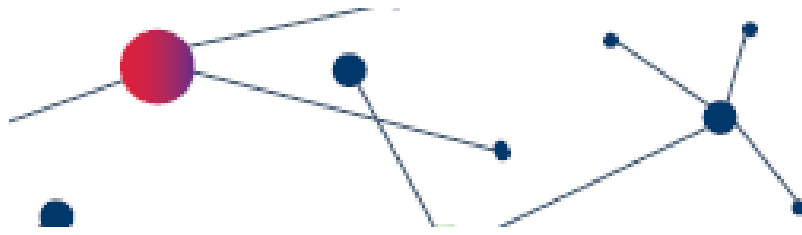


• Département de SAÔNE-ET-LOIRE •



Mairie de Saint Bérain sous Sanvignes





## Convention territoriale globale de services aux familles

Entre :

- la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire représentée par sa Directrice, Mme Cécile ALADAME, dûment autorisée à signer la présente convention ;

ci-après dénommée « la Caf » ;

- la Communauté urbaine Creusot Montceau, représentée par son Président, monsieur David MARTI, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2022 ;

ci-après dénommée « la CUCM » ;

et

- la commune de Blanzay représentée par son Maire, monsieur Hervé MAZUREK, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

ci-après dénommée « la commune de Blanzay » ;

- la commune de Ciry-le-Noble représentée par son Maire, monsieur Alain ROBERT, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

ci-après dénommée « la commune de Ciry-le-Noble » ;

- la commune de Gévelard représentée par son Maire, monsieur Jean François JAUNET, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

ci-après dénommée « la commune de Gévelard » ;

- la commune de Gourdon représentée par son Maire, monsieur Marc REPY, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

ci-après dénommée « la commune de de Gourdon » ;

- la commune de Marigny représentée par son Maire, madame Paulette MATRAY, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

ci-après dénommée « la commune de Marigny » ;

- la commune de Mary représentée par son Maire, monsieur Roger BURTIN, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

ci-après dénommée « la commune de Mary »

- la commune de Montceau-les-Mines représentée par son Maire, madame Marie Claude JARROT, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

ci-après dénommée « la commune de Montceau-les-Mines » ;

- la commune de Mont-Saint-Vincent représentée par son Maire, monsieur Jean GIRARDON, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

ci-après dénommée « la commune de Mont-Saint-Vincent » ;

- la commune de Perrecy-les-Forges représentée par son Maire, monsieur Rolland BARNET, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

ci-après dénommée « la commune de Perrecy-les-Forges » ;

- la commune de Pouilloux représentée par son Maire, monsieur Michel CHARDEAU, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

ci-après dénommée « la commune de Pouilloux »

- la commune de Saint-Berain-sous-Sanvignes représentée par son Maire, monsieur Noël VALETTE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

ci-après dénommée « la commune de Saint-Berain-sous-Sanvignes » ;

- la commune de Saint Romain-sous-Gourdon représentée par son Maire, monsieur Michel CHAVOT, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

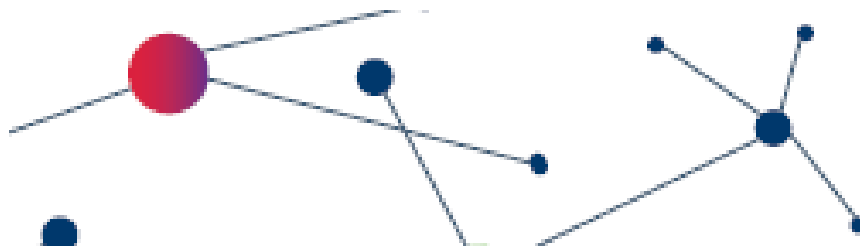
ci-après dénommée « la commune de Saint Romain-sous-Gourdon » ;

- la commune de Saint-Vallier représentée par son Maire, monsieur Alain PHILIBERT, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

ci-après dénommée « la commune de Saint-Vallier » ;

- la commune de Sanvignes représentée par son Maire, monsieur Jean Claude LAGRANGE , dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

ci-après dénommée « la commune de Sanvignes-les-Mines »



## Sommaire

|   |    |
|---|----|
| Article préliminaire : Préambule .....  | 4  |
| Article 1 : Objet de la convention territoriale globale de services aux familles.....     | 5  |
| Article 2 : Présentation du territoire de la Communauté urbaine et de son bassin sud..... | 5  |
| Article 3 : Présentation de la démarche d'élaboration de la CTG.....                      | 8  |
| Article 4 : Les axes de travail et le plan d'actions par thématique .....                 | 9  |
| Article 5 : Engagements des partenaires .....   | 24 |
| Article 6 : Échanges de données .....   | 25 |
| Article 7 : Communication.....  | 26 |
| Article 8 : Évaluation.....   | 26 |
| Article 9 : Durée de la convention .....  | 26 |
| Article 10 : Exécution formelle de la convention.....                                     | 26 |
| Article 11 : Confidentialité.....   | 27 |

## Annexes

- Annexe 1 : Document de présentation de la démarche à la conférence des maires du 29/04/21
- Annexe 2 : Synthèse du portrait social
- Annexe 3 : Synthèse des diagnostics partagés et synthèse de la sollicitation des habitants
- Annexe 4 : Premières fiches actions de la CTG

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf) ;

Vu les délibérations du conseil communautaire de la CUCM en date du 14 décembre 2022, et des conseils municipaux des communes signataires ;



## Article préliminaire : Préambule

Acteur majeur de la politique sociale, la Caf de Saône-et-Loire assure quatre missions essentielles auprès des familles et avec le concours des collectivités et des associations :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

La Caf développe une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement de services et de structures ainsi que de l'accompagnement des familles.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et les réponses à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire défini au regard des axes d'intervention de la Caf.

La Convention Territoriale Globale est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet du territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, en adaptant l'action aux besoins des territoires et des publics. Ainsi, la Caf s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur ses champs d'intervention, comme la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'accompagnement à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, le handicap, l'insertion sociale, pour lesquels elle apporte son expertise.

Dans la perspective d'intervenir au plus près des besoins de la population et en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, la Caf de Saône-et-Loire, la Communauté urbaine Creusot Montceau et les communes du bassin sud souhaitent renforcer leur collaboration sur leurs champs d'intervention respectifs et signer une convention territoriale globale (CTG).

La Communauté urbaine Creusot Montceau se situe dans le département de Saône-et-Loire en Bourgogne-Franche-Comté. Le territoire compte 93 305 habitants (recensement INSEE 2019) et regroupe 34 communes. Il est structuré autour de deux bassins de vie : le bassin nord qui compte 20 communes dont la commune centre est Le Creusot, et le bassin sud qui en dénombre 14 dont la commune centre est Montceau-les-Mines.

Les compétences en lien avec les champs d'action sociale de la Caf (petite enfance ; enfance et jeunesse ; animation de la vie sociale) sont portées par chacune des communes du territoire. Ainsi, des habitudes de travail se sont développées à l'échelle des bassins de vie au travers du Relais Petite Enfance Intercommunal, par exemple.

C'est pourquoi, au regard des habitudes culturelles, des pratiques professionnelles et de la taille de la communauté urbaine, il fut opéré le choix de proposer deux CTG partagées sur chacun des deux bassins de vie nord et sud. Cette démarche a été présentée par la Communauté urbaine et les villes centres en février 2021 puis en conférence des Maires le 29 avril 2021.



## **Article 1 : Objet de la convention territoriale globale de services aux familles**

La présente convention vise à définir le projet global du territoire sur les thématiques évoquées en préambule ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire sur les champs évoqués ci-dessus et associant l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externe (associations, collectivités territoriales, partenaires, institutions, etc.).

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur le territoire de la Communauté urbaine Creusot Montceau et sur le bassin sud.
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard des écarts constatés entre l'offre de services et les besoins des habitants.
- D'optimiser l'offre existante et de développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les différents territoires.



## **Article 2 : Portrait social du territoire de la Communauté urbaine et de son bassin sud**

### **1. La Communauté urbaine**

#### **1.1 Une tendance démographique à la baisse**

La CUCM connaît une tendance démographique à la baisse depuis le début des années 90, avec en 2008 une population qui passe sous le seuil des 100 000 habitants. Ce recul est notamment porté par des soldes naturels et migratoires négatifs, témoignant d'une baisse des naissances et des flux migratoires sur le territoire. Les habitants de la CUCM étaient plus nombreux à résider dans les communes centres du Creusot et de Montceau-les-Mines. Globalement, le bassin nord était très légèrement plus peuplé que le bassin Sud.

#### **1.2 Une population vieillissante mais une part des moins de 20 ans importante**

La structuration de la population met en avant une proportion plus importante de personnes âgées de 60 ans ou plus (35.1% contre 26.1% national). Les caractéristiques démographiques font également valoir un taux de mortalité plus élevé contre un taux de natalité plus faible. Plus spécifiquement, les jeunes de moins de 20 ans sont plus de 19 600 à l'échelle de la CUCM (21.1% contre 24% national).

#### **1.3 Une offre enfance-jeunesse et parentalité structurante**

En matière de petite enfance, la CUCM, comme la France, dénombre plus de places en accueil individuel par des assistants maternels, viennent ensuite les places d'accueils collectifs et les autres modes de garde. Au regard de la prépondérance de l'accueil individuel par des assistants maternels, leur vieillissement n'est pas sans interroger les enjeux futurs en matière de mode de garde. Le taux de couverture global qui correspond à l'ensemble des places offertes aux enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil formels (assistant maternel, salarié à domicile, accueil en EAJE, école maternelle) est quant à lui plus élevé dans la CUCM (71.8% contre 59.8% moyenne nationale).

#### **1.4 Une prépondérance de l'utilisation de la voiture dans les déplacements domicile-travail**

Dans la communauté urbaine, la mobilité des habitants est peu élevée du fait de la part des ménages âgés et du caractère rural du territoire qui incite à mutualiser les déplacements (Etude ville moyenne, 2012). Cependant, la voiture reste le moyen principal de déplacement (75%) notamment des actifs pour se rendre sur leur lieu de travail (86,5%). Ainsi, la part des ménages disposant d'au moins une voiture est de 85%, un taux supérieur à la moyenne nationale (81%). Tandis que la marche s'affirme comme le deuxième mode de déplacement (19%) des habitants. Les TC et les deux roues, restant loin derrière.

#### **1.5 Un niveau de qualification plus faible et une part significative de jeunes non insérés**

La proportion de non diplômés est plus élevée dans le territoire qu'à l'échelle nationale (26,4% contre 21,4% national). En revanche, la part des diplômés d'études supérieures avec un niveau baccalauréat ou plus (9%), se rapprochent des valeurs nationales (10%). Par ailleurs, il faut relever une part de jeunes non insérés (ni en formation, ni en emploi) importante (17,7% contre 16,3% moyenne nationale) avec toutefois une tendance à la baisse entre les deux recensements.



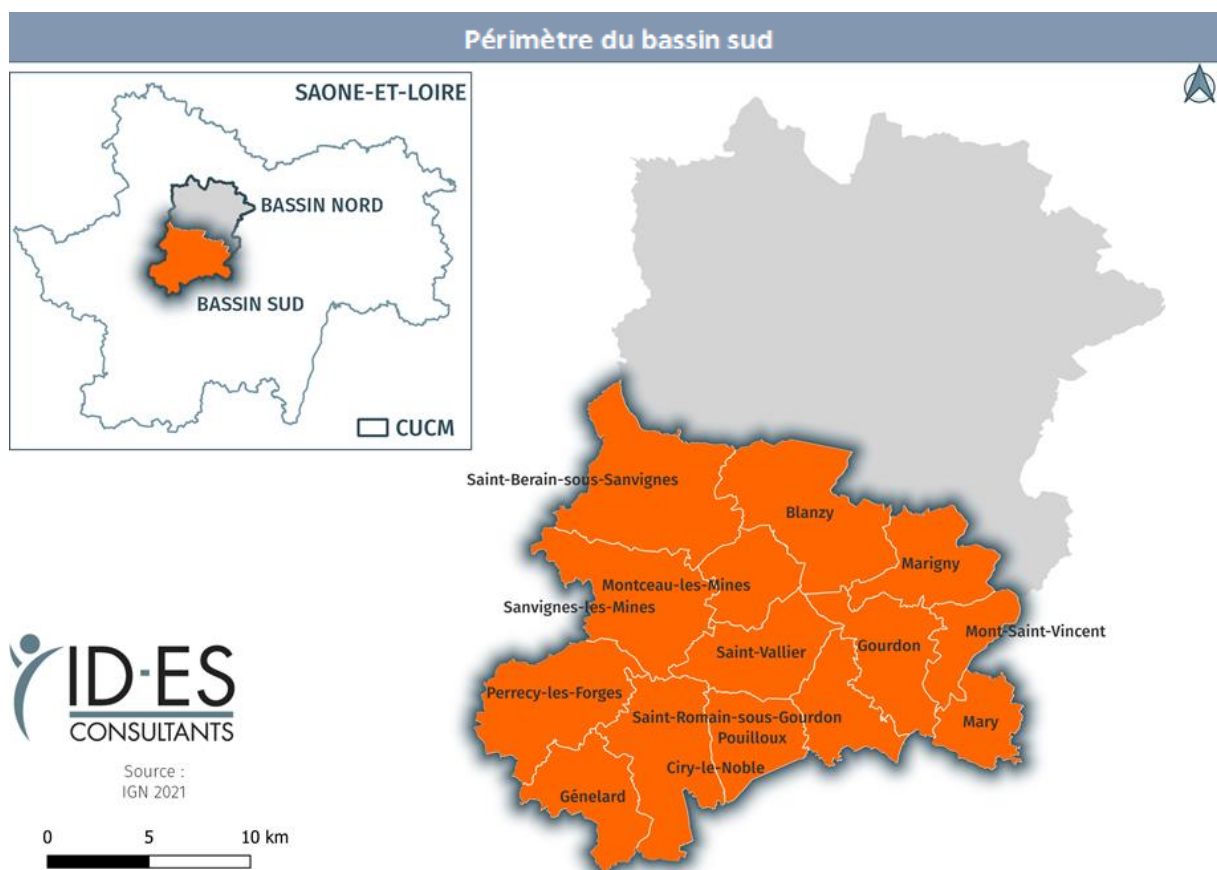
## 1.6 Des fragilités sociales à prendre en compte

La médiane de revenu, par unité de consommation, est de 20 480 € dans la communauté urbaine, inférieure à la médiane nationale. Les données liées aux prestations sociales révèlent la présence de situations de fragilité sur le territoire. Le territoire dénombrait 18 582 foyers allocataires de la CAF en 2019. Les personnes couvertes étaient 42 161 et représentaient ainsi 45,3% de la population intercommunale. Les foyers allocataires à bas revenus étaient un peu plus de 5 000. Quant aux allocataires du RSA, ils étaient 2 157, soit 4,9% des ménages de la CUCM.

## 2. A l'échelle du bassin sud de la Communauté urbaine

### Des évolutions démographiques différenciées plus favorables aux communes rurales :

Le territoire du bassin sud connaît, depuis 1968, une évolution démographique différenciée entre ses 14 communes. En effet, entre 1968 et 2018, une tendance à la baisse démographique s'observe dans 8 des 14 communes composant le bassin sud. A l'inverse, les 6 autres communes ont connu une hausse de leur population.



### **Une baisse de la petite enfance, l'enfance en hausse et une stabilité de la jeunesse :**

2110 enfants de moins de 5 ans habitent le territoire. Ce nombre est en baisse de moins 13% en 5 ans. En ce qui concerne la jeunesse, on note, 7556 habitants entre 5 et 19 ans, avec une augmentation de plus 5% des 5-9 ans et une quasi-stabilité des autres classes d'âges.

### **Une offre d'accueil collectif du jeune enfant variée :**

Le taux de couverture global est supérieur à la moyenne nationale mais inférieur à la moyenne départementale, toutefois relativement hétérogène entre les communes. Au niveau de l'accueil collectif, le bassin sud dénombre 4 multi accueil Prestation de Service Unique (PSU) dans les communes de Montceau-les-Mines, Sanvignes-les-Mines, Blanzly et Saint-Vallier, 4 multi accueil familial PSU dans les mêmes communes, 2 micro-crèches Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) dans les communes de Gourdon et Saint-Romain-sous-Gourdon, et 2 micro-crèche PSU dans les communes de Saint-Vallier et Génelard. L'offre est principalement concentrée dans les communes au centre du bassin de vie telles Blanzly, Montceau-les-Mines, Sanvignes-les-Mines et Saint-Vallier.

### **La baisse du nombre d'assistants maternels et leur vieillissement, un enjeu futur :**

Le bassin sud dénombrait, en 2020, 146 assistants maternels en activité, ces derniers étaient davantage localisés à Montceau-les-Mines, commune qui comptait le nombre d'enfants de moins de 5 ans le plus élevé. Toutefois, il est à souligner un vieillissement des assistants maternels dont 42% d'entre eux ont plus de 55 ans en 2020. Ainsi, cela peut constituer un enjeu futur dans l'accueil des enfants. Un Relais Petit Enfance Intercommunale (12 communes) est présent sur le territoire.

### **Evolution du nombre de personnes en situation de handicap :**

Le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) augmente cours de ces dernières années (plus 58 enfants et 104 adultes en 4 ans).

### **Augmentation des familles monoparentales :**

En 2018, les familles monoparentales représentaient 8.5% des ménages du bassin sud avec un phénomène de concentration au sein de la ville Montceau-les- Mines.

En parallèle, les données statistiques font valoir une diminution de la taille des ménages dans l'ensemble des communes du bassin sud. Entre 2013 et 2018, à l'exception de Mary, la part des ménages avec enfants a diminué.

### **Un nombre d'allocataires Caf supérieur à la moyenne nationale :**

Plus de 45% de la population du bassin sud est couverte par des prestations en 2019. A l'échelle du bassin sud, ce sont plus 2 700 foyers allocataires à bas revenus (soit un peu plus de 12,3% des ménages), et plus de 1100 allocataires qui bénéficient du RSA (soit 5,3% des ménages). Les foyers allocataires étaient principalement isolés et sans enfant, ce constat est d'autant plus prononcé dans la ville centre de Montceau-les-Mines (2 foyers sur 5).

### **Une précarité économique plus marquée dans la ville centre :**

Le taux de pauvreté de la CUCM était de 14,2%. Eu égard à des volumétries de population différenciés, la ville centre de Montceau-les-Mines avait un indicateur de pauvreté plus élevé que les autres communes du bassin sud, du fait de ses deux quartiers prioritaires.

### **Des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) plutôt concentrés sur les zones urbaines**

Le territoire du bassin sud dénombre six ALSH avec des places en périscolaire et en extrascolaire, ainsi que des accueils jeunes. Ces derniers sont principalement concentrés sur les communes de Montceau-les-Mines, Sanvignes-les-Mines, Saint-Vallier, et Blanzly. A noter la présence d'un ALSH intercommunal sur les communes de Ciry-le-Noble, Perrecy-les-Forges et Gévelard.

### **Une part de jeunes non insérés plus élevée que la moyenne nationale :**

Le volume de jeunes non insérés (ni en emploi, ni en formation, ni en scolarité) bien que s'améliorant, constitue un élément d'attention. Le territoire du bassin sud comptabilisait en 2018, 806 jeunes non insérés soit 17,7% contre une moyenne nationale se situant à 16,3%. Par ailleurs, et à l'échelle du bassin, il est également observé une hausse du volume de jeunes non rattachés à un établissement scolaire.

### **Une offre d'animation de la vie sociale et de soutien à la parentalité pas assez visible et lisible :**

Le territoire compte 4 centres sociaux, 1 maison de la parentalité, 2 lieux d'accueils enfant parent (LAEP) dont un de plus de 6 ans, 1 foyer de jeunes travailleurs et 1 espace de vie sociale en création. Les infrastructures se concentrent sur les communes de Montceau-les-Mines, de Blanzly, Sanvignes-les-Mines et Saint-Vallier questionnant dès lors l'accès à l'offre pour les habitants de communes plus rurales.



## **Article 3 : Présentation de la démarche d'élaboration de la CTG**

La CTG met en œuvre des axes de travail identifiés à travers un diagnostic élaboré portant sur l'ensemble des champs de compétences communs aux collectivités et à la Caf (Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité, Animation de la vie sociale, Accès aux droits et Inclusion numérique).

A cet égard et en termes de spécificité de territoire, il est à préciser que les compétences en lien avec les champs d'action sociale de la Caf sont portées par chacune des 14 communes composant le bassin sud.

Aux fins d'identification et d'analyse des besoins et dans une dynamique de diagnostic partagé, une démarche implicite et participative, favorisant la co-construction entre les élus, les professionnels, les associations et les habitants a été mise en place sur le bassin sud.

Cette démarche a ainsi favorisé la réflexion partagée et la définition des axes de travail pour l'avenir en lien avec les priorités politiques validées dans le cadre de la collaboration avec la Caf.

### **3.1- Les modalités de collaboration-et les instances de pilotage**

Aux fins de suivi et d'avancée de la démarche d'élaboration de la CTG, différentes instances de pilotage ont été mises en œuvre :

- Une cellule de coordination et de suivi composée d'une conseillère technique territoriale de la Caf, des deux chargées de contractualisation des bassins nord et sud et d'une représentante de la CUCM. Cette instance a vocation à coordonner la démarche d'élaboration des CTG des deux bassins, de veiller au respect des échéances et calendrier fixé. Elle assure également le lien avec le cabinet de conseils.
- Un comité technique composé des DGS des villes du Creusot et de Montceau-les-Mines, du DGS de la CUCM ou de son représentant, de la responsable de territoire de la Caf, de la cellule de coordination et des membres du cabinet de conseils. Ce COTECH prépare les travaux du comité de pilotage, pilote le cabinet de conseils aux différentes étapes de la CTG, fait la synthèse des groupes thématiques (identification des problématiques, priorisation des axes de travail, élaboration du plan d'actions), prend en charge la rédaction des fiches-actions, le suivi et l'évaluation des actions.
- Un comité de pilotage regroupant l'ensemble des élus de chacune des 14 communes composant le bassin sud. Ce dernier est chargé de valider le déroulement de la démarche d'élaboration de la Convention Territoriale Globale.
- Un comité stratégique composé du Président de la communauté urbaine, d'un élu communautaire pour chacun des deux bassins, de la directrice de la Caf ou de son représentant, des maires du Creusot et de Montceau-les-Mines, des DGS du Creusot et de Montceau-les-Mines ainsi que du DGS de la CUCM, de la cellule de coordination et d'un représentant du cabinet de conseils. Ce comité est garant de la cohérence territoriale des 2 CTG. Il valide la méthode et le calendrier, suit les travaux des 2 CTG, fait le lien entre les instances communautaires et les comités de pilotage. Il s'agit d'une instance de régulation, non décisionnelle.
- Trois groupes de travail thématiques : composés des référents de structures par domaines d'intervention, des acteurs de terrain, des référents CTG et du cabinet conseil. Ces derniers sont mis en place dans les thématiques suivantes : petite enfance (moins de 6 ans), enfance et jeunesse (6-12 ans) et (12-25 ans), parentalité et animation de la vie sociale. Chaque groupe aborde en transversalité, les axes suivants : handicap, mobilité, logement, temps libre, insertion, illettrisme, accueil-information-orientationaccès aux droits, maillage territorial. Ces groupes « ressource » contribuent au diagnostic par thématique, aident à l'identification des problématiques, participent à l'écriture des fiches actions et à la mise en œuvre des actions.

A cet égard et dans une dynamique de collaboration entre acteurs, une charte d'engagement des partenaires a été signée dans le cadre de la présente CTG entre la CUCM, la Caf et les deux villes centre, Le Creusot et Montceau-les-Mines.

Aux fins de suivi et d'évaluation du plan d'action de la CTG, ces différentes instances de pilotage seront maintenues tel que définis dans l'axe 3 évoqué dans l'article 4.

### **3.2- Elaboration du diagnostic partagé du territoire**

Le diagnostic a reposé sur :

- Janvier à Mars 2022 : réalisation d'un portrait socio-démographique fondé sur les données INSEE et Caf disponibles et communiquées. Ce dernier a permis l'observation de tendances et leurs évolutions.
- Mars 2022 : tenue de 3 groupes de travail thématiques avec les acteurs locaux : Petite Enfance ; Enfance et Jeunesse ; Animation de la vie sociale avec les acteurs locaux. Ainsi, sur la thématique Petite Enfance, 23 acteurs se sont rendus disponibles pour contribuer à l'élaboration du diagnostic partagé. Sur la thématique Enfance et Jeunesse, ce sont 15 professionnels et élus qui se sont rendus disponibles pour contribuer à l'élaboration du diagnostic partagé. Enfin, sur la thématique animation de la vie sociale, 14 partenaires ont contribué au travail. L'accueil réservé à cette démarche fut particulièrement positif, avec une volonté partagée par l'ensemble des acteurs d'apporter leur contribution aux travaux, que ce soient en matière de compréhension des besoins ou d'enjeux d'avenir.
- Mars à Mai 2022 : conduite de 23 entretiens qualitatifs avec des acteurs locaux permettant le croisement de regards.
- Mai à Juin 2022 : conduite de temps d'échanges avec 7 familles en attente d'un accueil de leur jeune enfant, 8 familles d'adolescents résidant en milieu rural et près de 45 jeunes collégiens et lycéens résidant en milieu rural. Au regard des données issues du portrait socio-démographique et des échanges avec les acteurs locaux, il fut opéré le choix de prioriser plus particulièrement ces habitants afin d'identifier plus précisément leurs besoins et attentes spécifiques.

Ces différents temps et les croisements de regards entre acteurs, familles et adolescents ont permis d'identifier et d'analyser les axes de travail d'avenir.

La synthèse de ces travaux sont annexés à la présente convention.

### **3.3 - Approfondissement des axes de travail et co-construction du plan d'actions avec les partenaires**

Afin d'approfondir les enjeux identifiés par les acteurs, les familles et les adolescents résidant en milieu rural interrogés, des temps de travail ont été mis en place :

- Juin et Juillet 2022 : conduite de 3 groupes d'approfondissement thématiques (Petite Enfance ; Enfance et Jeunesse ; Animation de la vie sociale) avec les acteurs locaux. Ainsi, sur la thématique Petite Enfance, 15 acteurs se sont rendus disponibles pour contribuer à l'approfondissement des enjeux et orientations d'avenir. Sur la thématique Enfance et Jeunesse, ce sont 14 professionnels et élus qui se sont rendus disponibles pour contribuer à l'approfondissement des enjeux et orientations d'avenir. Enfin, sur la thématique animation de la vie sociale, 12 partenaires ont contribué à la réflexion. L'accueil réservé à ces groupes fut particulièrement positif, marquée par une forte dynamique d'échanges et de proactivité. Ces trois temps ayant permis, pour chacun des enjeux précédemment identifiés, la formulation de propositions d'actions pour l'avenir.

Ainsi les acteurs ont, sur chacune des thématiques, formulé leurs idées et suggestions pour aller plus loin dans la réponse aux besoins des familles.

- Septembre 2022 : conduite de 3 groupes thématiques (Petite Enfance, Enfance et Jeunesse ; Animation de la Vie sociale) dédiés à la rédaction des fiches-actions de la présente CTG. Après validation des orientations stratégiques et des propositions d'actions par le COPIL réuni en septembre 2022, les acteurs locaux ont été invités à penser leur déclinaison opérationnelle. Ainsi, sur la thématique Petite Enfance et animation de la vie sociale, 20 acteurs se sont rendus disponibles pour contribuer à la définition des premières actions. Sur la thématique Enfance et Jeunesse, ce sont 7 professionnels qui se sont rendus disponibles pour contribuer à la définition des premières actions.
- Un comité de pilotage s'est réuni le 26 septembre 2022 pour clôturer et valider cette 2<sup>ème</sup> phase / plan d'actions.
- Le Comité stratégique s'est réuni le 20 octobre 2022 pour clôturer la démarche.

Le document final (CTG) a été réalisé à la suite d'une démarche concertée entre acteurs et familles. Ce dernier est le résultat des différentes phases exposées ci-dessus.



#### **Article 4 : Les axes de travail repérés par le diagnostic partagé et le plan d'actions déclinés en référence sur chacune des thématiques**

##### **4.1- Les enjeux issus des diagnostics partagés entre élus, professionnels et habitants**

| ENJEUX ENONCES  |
|---|
| <b>THEMATIQUE PETITE ENFANCE</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser et permettre une augmentation du nombre de places d'accueil du jeune enfant.</li> <li>• Assurer une plus forte équité et un meilleur équilibre de l'offre sur le territoire.</li> <li>• Diversifier et assouplir les modalités de l'offre pour répondre aux besoins des différents publics, dont les plus fragilisés.</li> <li>• Instruire un travail sur la mobilité en tant que frein à l'accès à l'offre, plus particulièrement pour des publics fragiles.</li> <li>• Renforcer l'interconnaissance des acteurs et la fluidité entre les dispositifs et les réponses au bénéfice des habitants.</li> <li>• Approfondir la coordination entre les communes et maintenir la dynamique dans le temps</li> <li>• Augmenter la diversification de l'offre et des réponses (dont horaires atypiques).</li> <li>• Améliorer le maillage, l'équilibre, l'équité de l'offre territorialisée</li> </ul> |

- Renforcer la coopération et la coordination des communes au service des habitants (réflexion, coordination, pilotage, information, plateforme...).

### THEMATIQUE ENFANCE & JEUNESSE

- Développer une meilleure prise en compte des enjeux en matière de mobilité.
- Renforcer l'interconnaissance des acteurs et des réponses, ainsi que la lisibilité de l'offre.
- Co-construire les réponses en réseau partenarial structuré.
- Développer un projet partagé de territoire (logique de complémentarité), pour notamment assurer l'égalité d'accès (mutualisations, participations financières...).
- Développer la prise en compte des situations des enfants en situation de handicap (notamment via la formation).
- Co-construire les réponses avec les jeunes et l'ensemble des acteurs (Education Nationale, centre sociaux ...).
- Assurer la pérennisation des actions.
- Renforcer le repérage et la « captation » des jeunes.
- Prendre davantage en compte l'essoufflement des professionnels

### THEMATIQUE ANIMATION DE LA VIE SOCIALE & PARENTALITE

- Favoriser un meilleur maillage territorial de l'offre (équité, égalité d'accès).
- Renforcer l'interconnaissance des acteurs et des réponses.
- Structurer l'interconnaissance et travail décloisonné et coordonné à l'échelle du territoire (vision et projets communs).
- Rendre l'offre plus visible et lisible.
- Travail sur la mobilité en tant que frein à l'accès à l'offre.
- Développer la logique de « Aller vers ».
- Une plus grande prise en compte de la question de l'inclusion numérique.

### THEMATIQUE ACCES AUX DROITS & INCLUSION NUMERIQUE

- L'expression de besoins en termes d'accompagnement dans la dématérialisation des démarches et la manipulation des outils numériques.
- Des besoins d'accompagnement traversant tous les âges et toutes les générations nécessitant de sensibiliser les professionnels.
- Un enjeu exprimé quant à l'accès à l'offre d'accompagnement au numérique (communication, mobilité ...).
- Un manque de lisibilité concernant l'information sur les aides à l'achat d'outils numériques.

## THEMATIQUE COOPERATION INTERCOMMUNALE

- Un très fort enjeu exprimé concernant la coopération, la coordination et le maillage territorial à l'échelle du territoire du bassin sud
- Par conséquent, le besoin exprimé de développer un dispositif de pilotage et de gouvernance décloisonné à l'échelle du bassin.

### 4.2- Les objectifs et orientations d'avenir issus des groupes d'approfondissements

3 axes de travail identifiés par les acteurs et validés par les membres du comité des pilotages :

AXE 1 : Favoriser un meilleur maillage territorial et renforcer la lisibilité et la visibilité des offres de services

AXE 2 : Renforcer l'inclusion et l'égal accès à l'offre  
(Inclusion, mobilité ...)

AXE 3 : Créer une dynamique de pilotage, de coopération et de coordination à l'échelle intercommunale

AXE 1 : Favoriser un meilleur maillage territorial et améliorer la lisibilité et la visibilité des offres de services



## THEMATIQUE PETITE ENFANCE

Diversifier et adapter l'offre petite enfance aux besoins multiples et différenciés des familles

Repenser l'offre d'accueil du jeune enfant par bassin de vie et étudier les possibilités de mutualisations des réflexions/projets

Soutenir et orienter le développement de mode d'accueils collectifs en zones blanches telles les MAM

Répondre aux besoins des familles en situation de (re)insertion en essayant le dispositif AVIP (prise d'appui sur l'expérience de la crèche AVIP de Montceau).

*En lien avec le RPE, développer et renforcer la politique de professionnalisation, de soutien et d'accompagnement des ASSMAT.*

*Répondre aux besoins des familles monoparentales ayant des horaires atypiques en adaptant davantage l'offre (EX: travail avec les entreprises).*





## THEMATIQUE PETITE ENFANCE

Renforcer la dynamique de coopération intercommunale et harmoniser l'accès à l'offre

Conduire une réflexion autour de la création d'un dispositif de gestion et de centralisation des informations, demandes et orientations des familles à l'échelle intercommunale (plateforme/guichet unique intercommunal avec appui du RPE ...)

*Mettre en place un réseau des directions EAJE pour favoriser le travail concerté*

AXE 1 : Favoriser un meilleur maillage territorial et améliorer la lisibilité et la visibilité des offres de services



## THEMATIQUE ENFANCE & JEUNESSE

Diversifier et repenser l'offre à destination de la jeunesse

Dans le cadre de la prévention et la lutte contre l'invisibilisation des jeunes, proposer des actions de prévention pour maintenir les liens dans les moments charnières (fin de primaire, fin de collège, passage ALSH/ espace jeunesse, choix orientation ...)

*Etudier l'opportunité de mettre en place des actions/prestations d'autonomisation dirigées vers les jeunes (dispositif « Prestation de Service jeunes » sur la commune de Blanzly / Montceau).*

*Conduire une réflexion autour de la création de Tiers-Lieux jeunesse en milieu rural.*

Renforcer la dynamique de coopération intercommunale et harmoniser l'accès à l'offre

Mettre en place un réseau intercommunal des professionnels ALSH enfance et jeunesse (formations, journées d'échanges ...)

Renforcer le maillage territorial entre les villes couvertes en ALSH extrascolaire et celles non-pourvues

Conduire une concertation entre les ALSH périscolaires et les petites communes qui font de la garderie périscolaire afin d'étudier les possibilités de coopération et de soutien

## AXE 1 : Favoriser un meilleur maillage territorial et améliorer la lisibilité et la visibilité des offres de services



### THEMATIQUE ANIMATION DE LA VIE SOCIALE (AVS)

Renforcer la dynamique de coopération intercommunale et harmoniser l'accès à l'offre

Créer un réseau « animation de la vie sociale » pour favoriser le partage des pratiques, le décroisement, la connaissance et l'articulation des offres (mutualisation, conditions accès aux structures, évènement annuel fédérateur de l'animation de la vie sociale.....)

Mener une réflexion sur la possibilité de créer des structures de l'animation de la vie sociale type Espace de vie sociale en zones blanches

*Pour l'ensemble de la CUCM, renforcer et développer le réseau des directeurs et référents familles des centres sociaux.*

Renforcer la dynamique de co-construction avec les habitants

Développer le pouvoir d'agir des habitants et conduire des actions s'inscrivant dans une logique d'« aller-vers ».

12

## AXE 2 : Renforcer la dynamique inclusive et d'égal accès à l'offre

Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap

Développer le dispositif « les enfants différents » déjà mis en place (élargissement du partenariat, création d'un mi-temps supplémentaire ...)

*Conduire une réflexion autour de la création d'espaces ludiques inclusifs (espace snoezelen itinérant, parcours de sensoriel, parcours de randonnée adapté, jeux inclusifs sur les aires de jeux existantes...)*

Soutenir les familles dans leur fonction parentale

Mener une réflexion autour du périmètre d'action du LAEP existant et favoriser les liens entre les LAEP (notamment le LAEP plus de 6 ans)

Mener une réflexion autour de la mise en place de temps d'échanges (types partage d'expériences) pour les parents d'adolescents en milieu rural (parentalité -prévention - place des professionnels).

13

Soutenir la  
mobilité  
des  
différents  
publics

Au sein des différentes structures (AVS, petite enfance, enfance et jeunesse ...) et dès le plus jeune âge, conduire des actions/ ateliers à visée pédagogique autour de la mobilité.

A l'échelle du bassin, envisager l'organisation de solutions de mobilités par l'ensemble des acteurs, dans une logique de mutualisation des moyens, pour favoriser l'accès aux évènements ponctuels organisés par les structures (AVS, petite enfance et enfance jeunesse).

A l'échelle intercommunale, favoriser les solutions d'entraide (covoiturage, autopartage ...).

Renforcer  
l'inclusion  
numérique  
et l'accès  
aux droits

Sensibiliser les professionnels aux problématiques d'accès aux droits chez les jeunes adultes et les familles

Informers les publics cibles des aides à l'achat d'outils numériques existantes et proposer des actions de sensibilisation à leur manipulation pour favoriser une inclusion numérique effective.

Accompagner les institutions et les collectivités à l'utilisation des nouveaux outils de communication numérique.

Promouvoir et communiquer davantage autour des lieux et points d'accès informatique : centres sociaux, EPN, espace jeunes ...

AXE 3 : Créer une dynamique de pilotage, de coopération et de coordination à l'échelle intercommunale

Favoriser la  
mise en place  
d'un pilotage  
technique et  
politique  
décloisonné

Afin de favoriser une vision commune, concertée et partagée entre l'ensemble des communes envisager la création d'une instance politique intercommunale de pilotage, de gouvernance et de coordination de l'offre. Maintenir des instances d'échanges entre élus (COFIL + COSTRAT).

Prendre appui sur le COFIL RPE, pour penser le pilotage, la gouvernance et la coordination, spécifiquement dédiée à la petite enfance, à l'échelle intercommunale.

Réorganiser les postes de coordination enfance-jeunesse en chargés de coopération à l'échelle communale et intercommunale

Créer un poste de chargé de coopération CTG à mi-temps et mener une réflexion globale et concertée autour du portage de la CTG

### 4.3- Le plan d'actions validé par les membres du comité de pilotage

| Axe  | Thème   | Objectif stratégique   | Actions  | Porteur                            | Echéance     |
|--|---|--|--|------------------------------------|--------------|
| AXE 1<br>Favoriser un meilleur maillage territorial et améliorer la lisibilité et la visibilité des offres de services | Petite Enfance  | Diversifier et adapter l'offre petite enfance aux besoins multiples et différenciés des familles   | Réflexion autour des besoins des familles monoparentales ayant des horaires atypiques en adaptant davantage l'offre (ex : travail avec les entreprises).   | Communes - entreprises             | 2025         |
|  |   |  | Essaimage du dispositif AVIP (prise d'appui sur l'expérience de la crèche AVIP de Montceau-les-Mines) pour répondre aux besoins des familles en situation de (re)insertion   | Caf et services petite enfance     | 2023<br>2024 |
|  |   |  | Réflexion autour du développement de mode d'accueils collectifs tels les MAM en zones blanches (ex : quartier-commune-bassin de vie...)  | Communes – services PE – Caf - PMI | 2024         |
|  |   |  | Professionnalisation et valorisation du métier d'assistant maternel en lien avec le RPE  | RPE – PMI – Caf                    | 2023         |
|  |   |  | Réflexion sur l'offre d'accueil du jeune enfant par bassin de vie en étudiant les possibilités de mutualisation des projets.   | Communes - PMI – Caf               | 2023<br>2024 |
|  | Renforcer la dynamique de coopération inter-communale et harmoniser l'accès à l'offre | Création d'un réseau des directions des EAJE pour favoriser le travail concerté.   | Services petite enfance  | 2023                               |              |
|  |   | Réflexion autour de la création d'un dispositif de gestion et de centralisation des informations, demandes et orientations des familles à l'échelle intercommunale (plateforme/guichet unique...). | RPE – communes – Caf   | 2024                               |              |
|  | Enfance et jeunesse   | Diversifier et repenser l'offre à destination de la jeunesse   | Dans le cadre de la prévention et la lutte contre l'invisibilisation de certains publics, proposition d'actions de prévention pour maintenir les liens avec les jeunes dans les moments charnières (fin de collège, passage ALSH/ espace jeunesse ...) | Professionnels enfance jeunesse    | 2024         |
|  |   |  | Accompagnement du déploiement du dispositif « prestations de service jeunes » sur les communes de Blanzay/Montceau-les-Mines et étudier l'opportunité de l'étendre à d'autres communes.  | Professionnels enfance jeunesse    | 2024         |
|  |   |  | Réflexion autour de la création de tiers-lieux jeunesse en milieu rural.   | Communes - habitants               | 2025         |

|  |   |   |   |   |              |
|--|---|---|---|---|--------------|
| AXE 1<br>Favoriser un meilleur maillage territorial et améliorer la lisibilité et la visibilité des offres de services | Enfance et jeunesse   | Renforcer la dynamique de coopération intercommunale et harmoniser l'accès à l'offre  | Mise en place d'un réseau intercommunal des professionnels ALSH enfance et jeunesse.  | Professionnels enfance jeunesse                   | 2023         |
|  |   |   | Renforcer le maillage territorial entre les villes couvertes en ALSH extrascolaire et celles non pourvues.  | Communes et Professionnels enfance jeunesse – Caf | 2023         |
|  |   |   | Conduire une concertation entre les ALSH périscolaire et les petites communes qui font de la garderie périscolaire afin d'étudier les possibilités de coopération et de soutien.  | Communes et professionnels enfance jeunesse-Caf   | 2024<br>2025 |
|  | Animation de la vie sociale   | Renforcer la dynamique de coopération intercommunale et harmoniser l'accès à l'offre  | Création d'un réseau « animation de la vie sociale » pour favoriser le partage des pratiques, la connaissance et l'articulation des offres (mutualisation, conditions accès aux structures, évènement annuel fédérateur AVS ....) | Directions des centres sociaux et associations    | 2024         |
|  |   |   | Renforcer et développer le réseau des directeurs et référents familles des centres sociaux.   | Directions des centres sociaux                    | 2023         |
|  |   |   | Réflexion sur la possibilité de créer des structures de l'AVS type Espace de Vie Sociale en zones blanches.   | Communes et professionnels de l'AVS               | 2024<br>2025 |
|  |   | Renforcer la dynamique de co-construction avec les habitants  | Développement du pouvoir d'agir des habitants et construction d'actions s'inscrivant davantage dans une logique d'« aller-vers ».   | Directions des centres sociaux                    | 2023         |
|  |   |   |   |   |              |
|  | AXE 2<br>Renforcer la dynamique inclusive et d'égal accès à l'offre | Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap  | Développement du dispositif des « enfants différents » déjà mis en place (élargissement du partenariat, création d'un mi-temps supplémentaire)  | EAJE<br>Communes                                  | 2023         |
|  |   |   | Réflexion autour de la création d'espaces ludiques inclusifs (espace snoezelen itinérant, parcours de sensoriel, parcours de randonnée adapté, jeux inclusifs sur les aires de jeux existantes...)                                | Communes et habitants                             | 2025         |
| Soutenir les familles dans leur fonction parentale   |   | Réflexion autour de la mise en place de temps d'échanges (types partage d'expériences) pour les parents d'adolescents en milieu rural (parentalité -prévention – place des professionnels). | Communes et habitants   | 2024  |              |
|  |   | Réflexion autour du périmètre d'action du LAEP existant et favoriser les liens entre les LAEP (LAEP – de 6 ans et + de 6 ans)   | Communes et habitants   | 2024  |              |

|   |  |   |                  |      |
|---|--|---|------------------|------|
| <p>AXE 2</p> <p>Renforcer la dynamique inclusive et d'égal accès à l'offre</p>                                    | <p>Soutenir la mobilité des différents publics</p>                                 | <p>Au sein des différentes structures (AVS -PE -E-J) et dès le plus jeune âge, conduire des actions/ateliers à visée pédagogique autour de la mobilité.</p>   | Communes         | 2024 |
|   |  | <p>Envisager l'organisation de solutions de mobilité par les communes, dans une logique de mutualisation des moyens pour favoriser l'accès aux événements ponctuels, organisés par les structures AVS PE et enfance jeunesse.</p>   | Communes         | 2024 |
|   |  | <p>A l'échelle intercommunale favoriser les solutions d'entraide (covoiturage, autopartage...)</p>  | Communes et CUCM | 2024 |
|   | <p>Renforcer l'inclusion numérique et l'accès aux droits</p>                       | <p>Sensibilisation des professionnels aux problématiques d'accès aux droits chez les jeunes adultes et les familles</p> <p>Accompagnement des institutions et des collectivités à l'utilisation des nouveaux outils de communication numérique</p> <p>Promotion des lieux et points d'accès informatique : centres sociaux, EPN, espace jeunes ....</p> <p>Information des publics cibles des aides à l'achat d'outils numériques existantes et proposition d'actions de sensibilisation à leur manipulation pour favoriser une inclusion numérique effective.</p>  | communes         | 2024 |
| <p>AXE 3</p> <p>Créer une dynamique de pilotage, de coopération et de coordination à l'échelle intercommunale</p> | <p>Favoriser la mise en place d'un pilotage technique et politique décloisonné</p> | <p>Création d'une instance politique intercommunale globale de pilotage, de gouvernance et de coordination de l'offre afin de favoriser une vision commune, concertée et partagée entre l'ensemble des communes. Maintenir des instances d'échanges entre élus (COFIL) et entre les deux CTG (COSTRAT).</p> <p>Création d'une instance politique intercommunale de pilotage, de gouvernance et de coordination de l'offre spécifiquement dédiée à la petite enfance en prenant appui sur les COFIL existants (RPE et enfants différents).</p> <p>Réorganisation des postes de coordination enfance-jeunesse en postes de chargés de coopération à l'échelle communale et intercommunale.</p> <p>Création d'un poste de chargé de coopération CTG à mi-temps afin de mener une réflexion globale et concertée autour du portage de la CTG.</p> | Caf et communes  | 2023 |



### Article 5 : Les engagements des partenaires

Les partenaires signataires de la présente convention s'engagent à coordonner leurs efforts pour contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques partagés et à la mise en œuvre des projets définis conjointement dans le cadre de la CTG, par la mobilisation de leurs compétences et moyens propres, et leur participation aux instances de gouvernances telles que définies dans l'axe 3 de l'article 4.

La présente convention ne saurait avoir pour conséquence de porter atteinte aux dispositifs et aux outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de contracter ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

A cet égard, la présente convention ne peut pas empêcher l'une ou l'autre des parties de passer convention avec ses partenaires habituels.

Les engagements pris par l'une des parties signataires ne pourront pas davantage être remis en cause par la signature de la présente convention.



### Article 6 : Échanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

A ce titre, la présente convention constitue le cadre général d'éventuels échanges de données dans le respect des :

- Dispositions législatives et réglementaires s'imposant à chaque partenaire, notamment au regard de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
- Décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

À compter de la date de signature figurant ci-dessous, les demandes d'échange de données par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité et de faisabilité de l'autre partie.

Les parties s'engagent à mentionner, dans tout document interne ou externe, la source des données.



## Article 7 : Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner l'action de l'autre partie.



## Article 8 : Évaluation

Une évaluation est conduite annuellement et avant toute nouvelle reconduction de la présente convention.

Cette évaluation, validée au sein du comité de pilotage, doit permettre d'adapter les objectifs, les axes de travail et les actions/interventions en fonction des évolutions constatées.

Ces évaluations seront réalisées sur la base d'indicateurs :

- Indicateur 1 : réalisation ou non des fiches actions (évaluation)
- Indicateur 2 : adhésion et coopération des communes aux projets intercommunaux
- Indicateur 3 : effets des actions sur le maillage territoire.
- Indicateur 4 : amélioration des services rendus aux habitants
- Indicateur 5 : satisfaction et implication des habitants

Toute évaluation entraînant une modification de la présente convention ou des annexes peut faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.



## Article 9 : Durée de la convention

La présente convention, est conclue à compter de la date de signature figurant ci-dessous jusqu'au 31 décembre 2026 inclus.

Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisée par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de résiliation de la présente convention, les parties seront tenues des engagements pris antérieurement à celle-ci jusqu'à leur terme.





## **Article 10 : Exécution formelle de la convention**

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.



## **Article 11 : Confidentialité**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

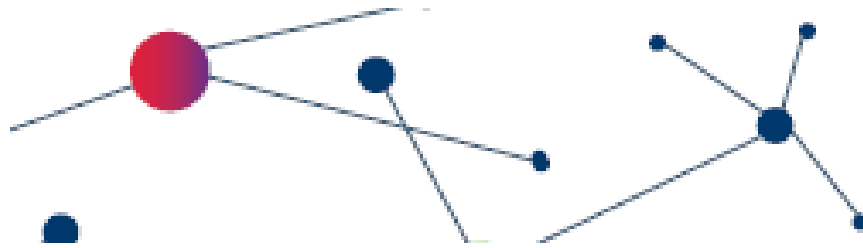
Fait à Le Creusot,

Le

Cette convention comporte 27 pages et les annexes énumérées dans le sommaire.

|   |  |
|---|--|
| La Caisse d'Allocations familiale de Saône-et-Loire | La Communauté urbaine Creusot Montceau |
| La Directrice<br>Cécile ALADAME                     | Le Président<br>David MARTI            |
| La commune de Blanzay                               | La commune de Ciry-le-Noble            |
| Le Maire<br>Hervé MAZUREK                           | Le Maire<br>Alain ROBERT               |
| La commune de Gévelard                              | La commune de Gourdon                  |
| Le Maire<br>Jean François JAUNET                    | Le Maire<br>Marc REPY                  |
| La commune de Marigny                               | La commune de Mary                     |
| Le Maire<br>Paulette MATRAY                         | Le Maire<br>Roger BURTIN               |

|   |   |
|---|---|
| La commune de Montceau-les-Mines          | La commune de Mont-Saint-Vincent        |
| Le Maire<br>Marie Claude JARROT           | Le Maire<br>Jean GIRARDON               |
| La commune de Perrecy-les-Forges          | La commune de Pouilloux                 |
| Le Maire<br>Roland BARNET                 | Le Maire<br>Michel CHARDEAU             |
| La commune de Saint-Berain-sous-Sanvignes | La commune de Saint Romain-sous-Gourdon |
| Le Maire<br>Noël VALETTE                  | Le Maire<br>Michel CHAVOT               |
| La commune de Saint-Vallier               | La commune de Sanvignes-les-Mines       |
| Le Maire<br>Alain PHILIBERT               | Le Maire<br>Jean Claude LAGRANGE        |



## ANNEXES

Annexe 1 : document de présentation de la démarche à la conférence des maires

# Démarche CTG - CUCM

Jeudi 29 avril 2021



## Ordre du jour

La Caf à vos côtés

La Convention Territoriale Globale

Le bonus territoire

Le profil du territoire en quelques chiffres

Le déploiement de la démarche sur la CUCM

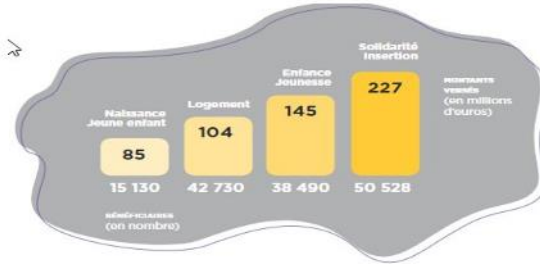


## La Caf à vos côtés

### La Caf, comme opérateur

(données 2019)

- 562 millions d'euros versés
- 96 600 allocataires
- En moyenne 468 €/mois/allocataire
- 49 150 familles
- 237 900 personnes couvertes soit 42.9 % de la population

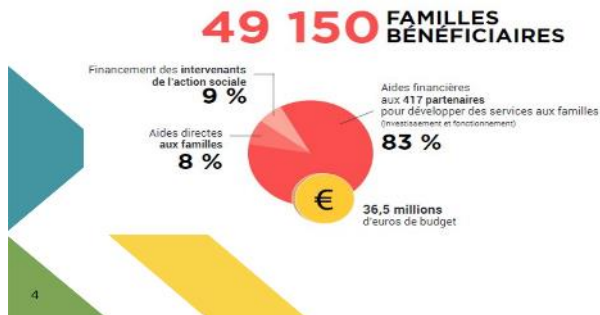


### CHAQUE JOUR, À LA CAF



## La Caf à vos côtés

### La Caf, comme régulateur et investisseur social





## Pour en savoir plus

Le guide local  
« Elus, ce que la Caf vous apporte »

### Les responsables de territoire et les conseillers techniques territoriaux

**Elisabeth Ponsot** <sup>EP</sup>  
conseillère technique territoriale  
téléphone : 03 85 79 95 40  
email : elisabeth.ponsot@cafmacon.cnafm.fr

**Myriam Lepandry** <sup>ML</sup>  
conseillère technique territoriale  
portable : 06 21 82 27 97  
email : myriam.lepandry@cafmacon.cnafm.fr

**Nadège Durand** <sup>ND</sup>  
conseillère technique territoriale  
portable : 06 89 95 66 59  
email : nadège.durand@cafmacon.cnafm.fr

**Elodie Pistoia**  
responsable du territoire nord  
5 avenue de Verdun - Le Creusot  
téléphone : 03 85 77 06 20 - portable : 07 77 79 48 83  
mail : elodie.pistoia@cafmacon.cnafm.fr

**Jocelyne Sugnot** <sup>JS</sup>  
conseillère technique territoriale  
portable : 06 46 49 63 64  
email : jocelyne.sugnot@cafmacon.cnafm.fr

**Kerim Belboukhar** <sup>KB</sup>  
conseiller technique territorial  
portable : 06 29 44 63 19  
email : kerim.belboukhar@cafmacon.cnafm.fr

**Antoine Lachaux** <sup>AL</sup>  
conseiller technique territorial  
portable : 06 16 27 12 09  
email : antoine.lachaux@cafmacon.cnafm.fr

**Amandine Jeanperin-Cortot** <sup>AJ</sup>  
conseillère technique territoriale  
portable : 06 71 60 41 52  
email : amandine.jeanperin-cortot@cafmacon.cnafm.fr

**Fayçal Moumjid**  
responsable du territoire sud  
177 rue de Paris - Mâcon  
téléphone : 03 85 39 69 46 - portable : 06 26 56 10 32  
mail : faycal.moumjid@cafmacon.cnafm.fr

## La Convention Territoriale Globale

---

### Du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) ... ... à la Convention Territoriale Globale (CTG)



## Le CEJ, c'est quoi ?

---

- ★ Créé en 2006, c'est un **contrat d'objectifs et de financement** passé entre une Caf et une collectivité territoriale permettant de soutenir l'offre d'accueil en direction des enfants et la coordination des politiques publiques en matière d'enfance et jeunesse.
- ★ Il permet à la collectivité de bénéficier d'une **bonification des prestations de service** de la création d'une nouvelle offre d'accueil, et de soutenir son effort de coordination.
- ★ Il contient 3 briques :
  - un **contrat d'objectifs** signé entre la Caf et le gestionnaire issu d'un diagnostic visant à soutenir le développement de l'offre d'accueil ;
  - des **financements liés au pilotage** de la coordination ;
  - des **financements dit bonifiés des services** créés depuis la mise en œuvre d'un contrat qui garantissent la prise en charge de 55 % de leurs dépenses de fonctionnement plafonnées par la CNAF.

8



## Le CEJ, pourquoi n'est-il plus renouvelé ?

- ✦ Le CEJ est devenu au fur et à mesure un cadre contractuel inadapté du fait :
  - de différences de financement et de solvabilisation des équipements qui dépendent de leur date de création (et de la signature d'un Cej) et qui sont de plus en plus difficiles à justifier ;
  - d'une complexité du mode de calcul ;
  - de coûts de gestion importants tant pour les Caf que pour les partenaires ;
  - des recompositions territoriales qui invitent les CAF à rénover leur partenariat avec les collectivités territoriales.
  
- ✦ Depuis le 31 décembre 2020, il n'est plus possible de renouveler de CEJ. Les contractualisations s'arrêtent donc au fur et à mesure des échéances des contrats en cours.
  
- ✦ La CTG est le nouveau cadre contractuel.

9

## La CTG, c'est quoi ?

**Une démarche partenariale de construction d'un projet social de territoire partagé.**

**Elle se concrétise par la signature d'un accord politique conclu pour 4 ou 5 entre la Caf et une Intercommunalité.**

**En lien avec les enjeux des différents Schémas départementaux et les besoins du territoire elle favorise la qualité de service en mettant en cohérence les interventions de la Caf et de l'ensemble des acteurs du territoire.**

**Cet accord politique implique une forte mobilisation des élus locaux, du conseil d'administration et de la direction de la Caf dans la conduite et le suivi de la démarche.**

10



## Pourquoi une CTG ?

**Partager une vision globale et transverse du territoire avec les différents acteurs**

**Adapter les politiques familiales et sociales aux besoins des habitants et les évolutions des territoires**

**Identifier les complémentarités entre les différentes offres existantes**

**Optimiser les offres de services à destination des habitants et des familles**

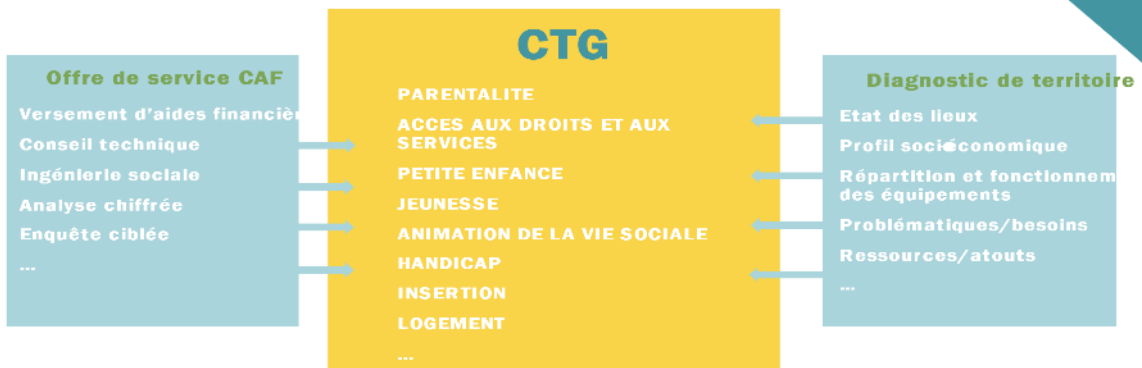
**Développer des actions innovantes et expérimentales sur le territoire**

**Faire connaître les actions et les services auprès des habitants**



11

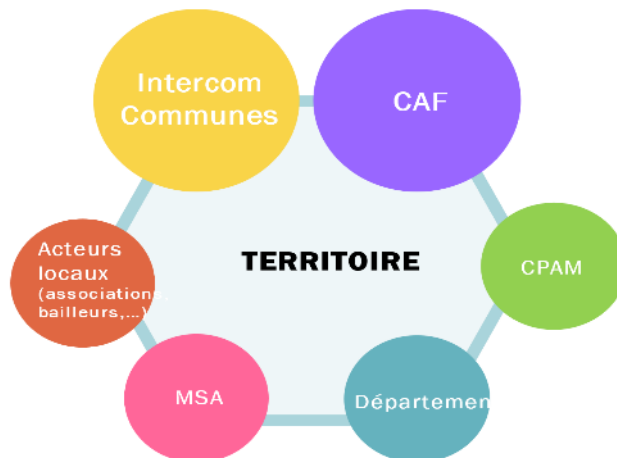
## La CTG, un projet global de territoire



12

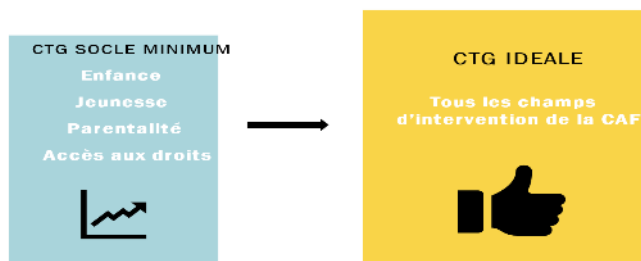
## La CTG, un projet co-construit

- ✓ Par la CAF
- ✓ Par la collectivité
- ✓ Avec les partenaires locaux
- ✓ Avec les habitants



## La CTG, une démarche progressive

- ✓ Selon les contextes locaux, deux niveaux de CTG possibles



## La CTG, un déploiement en 4 étapes



15

## La CTG, et après la signature ?

- ✦ Un partenariat entre la Caf et la collectivité qui se poursuit sur la durée de contractualisation
- ✦ La mise en œuvre des actions par les pilotes désignés dans le plan d'action
- ✦ Le suivi du plan d'actions par le Comité de Pilotage (élus + direction Caf)
- ✦ Un soutien affirmé (financier et technique) de la Caf sur les actions retenues

## La CTG s'adapte au contexte sanitaire



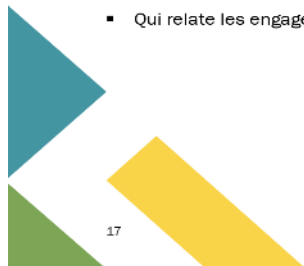
- ✦ Dans l'objectif de maintenir le déploiement de la démarche malgré le contexte sanitaire
- ✦ Avec des étapes de la démarche prévues en distanciel
- ✦ Et l'utilisation d'outils collaboratifs (Klaxoon, etc...)

16

## La CTG, un document en 2 volets

### Une convention cadre (CTG)

- Qui formalise le diagnostic
- Qui comprend le plan d'actions
- Qui fixe les échéances
- Qui relate les engagements réciproques



### Une Convention d'Objectifs et de Financement (COF)

- Par équipement financé
- Qui rassemble tous les financements octroyés
- Qui intègre le financement lié au pilotage

## La CTG, un déploiement jusqu'en 2022

### Les critères de déploiement

- La volonté des collectivités territoriales
- Le contexte politique
- Le besoin social des territoires
- La capacité à faire de la Caf
- L'articulation avec les dates de renouvellement des CEJ.



### Planning prévisionnel



## Le bonus territoire

Le Bonus Territoire remplace la Prestation de service Enfance Jeunesse (PSEJ) au fil des fins des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) et reste complémentaire aux prestations de service socles.

Il s'appuie :

- Pour les places existantes : sur un forfait calculé sur la base de l'activité réelle
- Pour les places nouvelles (en petite enfance): sur un forfait national défini par type d'équipement

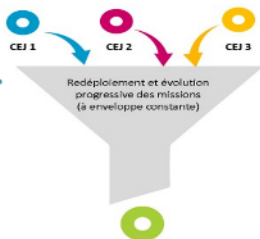


19

## Le bonus territoire -> ça change quoi ?

### Une fonction de pilotage revue

- Les financements de pilotage évoluent vers une nouvelle fonction de « chargé de coopération CTG »



20

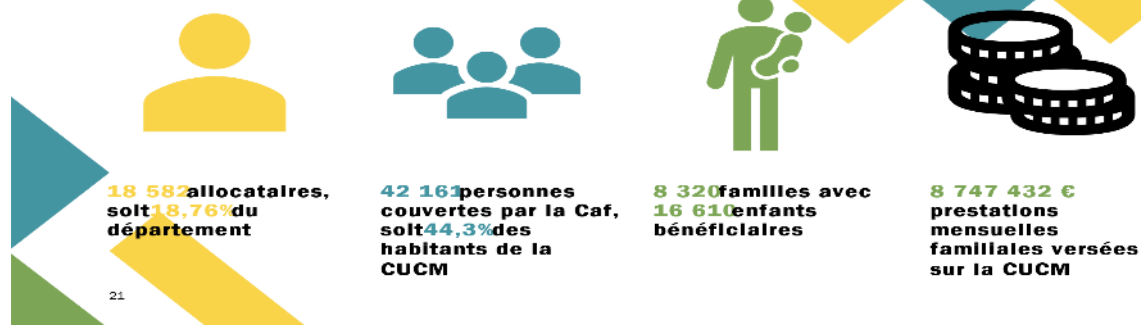
### Une meilleure lisibilité et projection des financements

- Une seule convention d'objectifs et de financement pour un service ou un équipement
- Les montants des bonus sont figés et connus à l'avance sur la durée de la COF pour chaque équipement et pour chaque service

### Un paiement en année N

- le bonus territoire est financé en année N (sous forme d'acompte) en même temps que les autres aides au fonctionnement (PS, bonus handicap, bonus mixité ...) et régularisé en année n+1 à la fourniture du bilan.

## Le profil du territoire de la CUCM en quelques chiffres (2019)



## Le profil du territoire de la CUCM en quelques chiffres (2019)

| Chiffres 2019   | CUCM  | Saône-et-Loire |
|---|-------|----------------|
| Taux de couverture CAF (%)  | 44,3% | 43,3%          |
| Taux de familles monoparentales (% des familles allocataires)                             | 30,5% | 27,4%          |
| Revenu médian annuel disponible par UC (Insee 2018) (€)                                   | 20160 | 20 850         |
| Taux d'enfants 0-20 ans allocataires bas revenus  | 29,3% | 26,3%          |
| Taux de bénéficiaires aides au logement (% des allocataires)                              | 52,2% | 44,2%          |
| Taux de bénéficiaires revenus garantis (RSA ou BPA) (% des allocataires)                  | 44,7% | 44,5%          |
| Population des plus de 60 ans (Insee 2017) (% de la population)                           | 16%   | 19,2%          |
| Taux de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (% des allocataires)               | 13,3% | 11,5%          |
| Taux de bénéficiaires de l'Allocation d'Education d'Enfant Handicapé (% des allocataires) | 3,2%  | 3 %            |

## Les services et équipements financés sur la CUCM

| PETITE ENFANCE  |     |
|---|-----|
| Nombre d'Établissements d'Accueil du Jeune Enfant ( hors MC Paje =7)          | 16  |
| Nombre de Relais d'Assistantes Maternelles                                    | 2   |
| PARENTALITE   |     |
| Nombre de Services de médiation familiale et espace rencontre                 | 2   |
| Nombre de Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité                     | 6/5 |
| Nombre de Lieux d'Accueils Enfants Parents                                    | 4   |
| Nombre d'Actions RI AAP (Réseau d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité) | 10  |
| Nombre de maison de la famille  | 1   |
| Nombre de services d'aide à domicile  | 2   |
| JEUNESSE  |     |
| Nombre d'Accueils de Loisirs extrascolaires et périscolaires                  | 25  |
| Nombre d'Accueils adolescents   | 4   |
| Nombre de Foyers de Jeunes Travailleurs                                       | 2   |
| ANIMATION DE LA VIE SOCIALE   |     |
| Nombre de centres sociaux   | 7   |
| Nombre d'espaces de vie sociale   | 2   |

3 267 778 € PS  
1 345 666 € CEJ

Soit 4 613 444 € injectés sur le territoire par la CAF sur les fonds d'action social

23

## Le déploiement sur la CUCM

### Des instances de gouvernance

- Un comité stratégique pour l'ensemble de la CUCM
- Une comité de pilotage par bassin de vie
- Un comité technique par bassin de ville

### 2 bassins de vie Nord et Sud: 2 plans d'actions



### Un référent technique pilote de la démarche par bassin de vie

- Un référent sur le bassin Nord: Hanicka ANDRES, ville du Creusot
- Un référent sur le bassin Sud: Sandra GRILLET, ville de Montceau

25



## Le déploiement sur la CUCM

### La signature d'une charte d'engagement

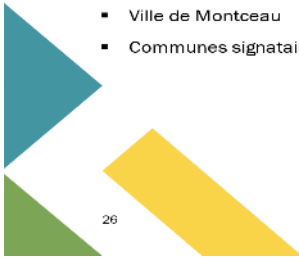
- CUCM
- CAF
- Ville du Creusot
- Ville de Montceau
- Communes signataires d'un CEJ

### Le recours à un bureau d'étude

- Pris en charge financièrement par la CAF et la CUCM

### La mobilisation des moyens de la CAF

- Un conseiller technique territorial à temps plein sur la CUCM
- Un service études et statistiques
- Des leviers d'intervention financière



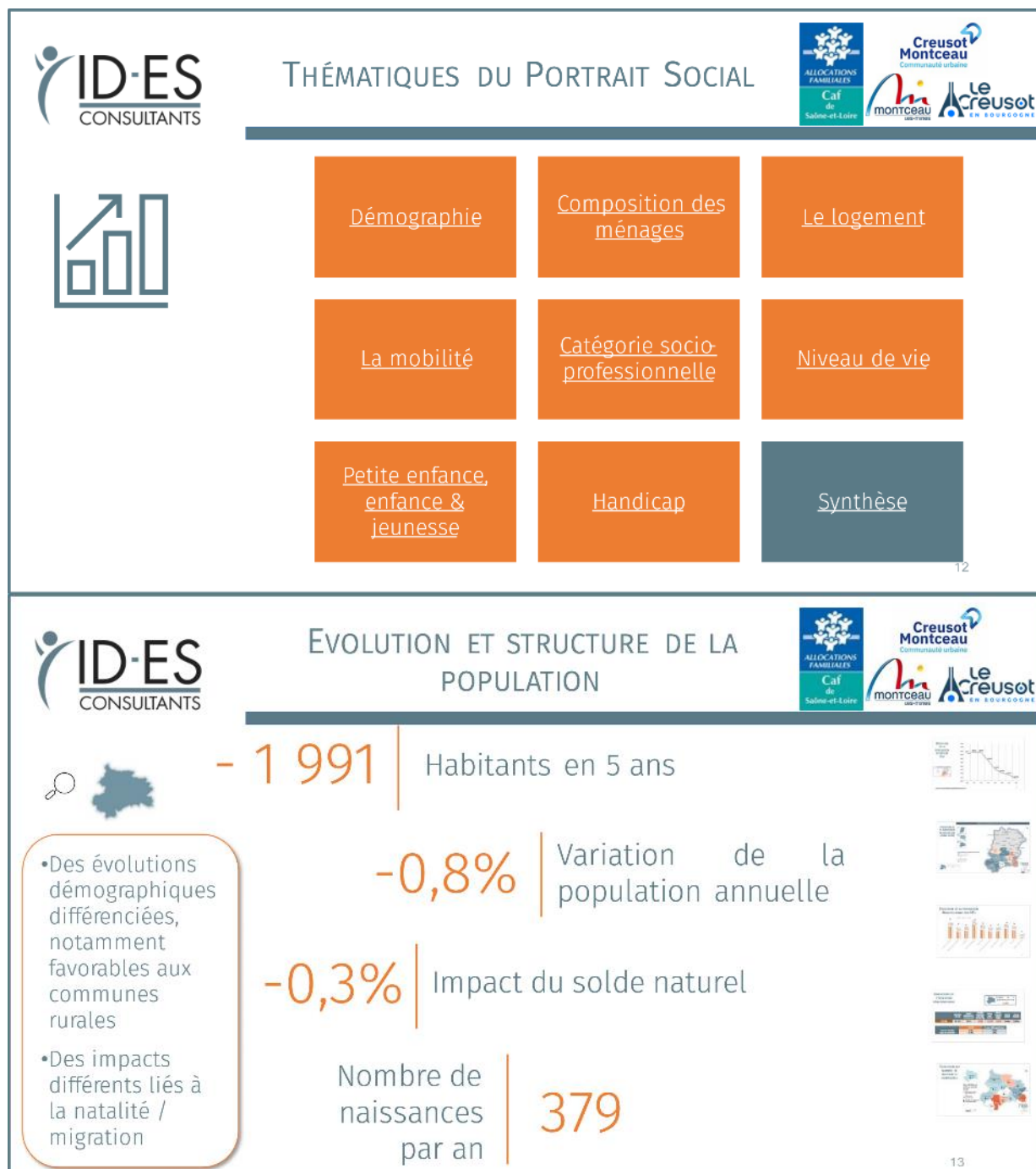
26

## Le calendrier prévisionnel



27

## Annexe 2 : synthèse du portrait social





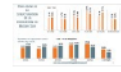
• Un vieillissement de la population, avec une proportion de jeunes habitants qui reste conséquente.

**15,5%** | + d'1 habitant sur 6  
a moins de 15 ans

**4,5%** | Moins de 5 ans  
**2 110** habitants

**16,3%** | Entre 5 et 19 ans  
**7 556** habitants

+ de 3 habitants sur 10 a  
plus de 60 ans | **35,3%**



14



• Un nombre moyen d'habitants inférieur à 2 à Montceau-les-Mines.

• Une hausse des personnes seules et des familles monoparentales.

• Une répartition hétérogène.

• Un recul des couples.

**2,1** | Personnes par foyer

**38,8%** | De ménages d'une personne **8 612** ménages concernés

**1 ménage sur 5** | Couples avec enfant(s)

**8,5%** | Familles monoparentales **1 896** familles concernées



15



0,5%

Taux d'évolution du  
nombre de logement  
en 10 ans

69,4%  
Maisons



- Une baisse des résidences secondaires et une hausse des logements vacants.

-14,1%

De résidences  
secondaires

59,2%  
Propriétaires



- Des logements grandes tailles, et une majorité de propriétaires.

+40,5%

De logements  
vacants



- Une forte proportion de logements sociaux.

12 195

Logements sociaux  
de la CUCM

27%  
(17% en France)



16



2 766

Nouveaux  
habitants arrivant  
dans l'année

Les 3/4  
Saône-et-Loire



- Une mobilité résidentielle

Vivent sur la commune  
depuis -10 ans

40,5%



- Des déplacements quotidiens importants

65,6%

Travaillent à  
l'extérieur

14,8%

Ménages  
sans voiture



- Une utilisation encore bien présente de la voiture

87,5%

Utilisent la voiture  
au quotidien



17



15,4% | Employés    11,3% | Professions intermédiaires

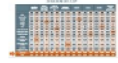
4% | Cadres    ➔ En hausse

14% | Ouvriers    ➔ En baisse

15,8% | Sans activité professionnelle

➔ Stable

• Une hausse des cadres, professions intermédiaires et employés



18



8€ | Ecart de salaires horaires entre cadres / profs. Interm.

2,6€ | Ecart femmes / hommes

Médiane du revenu disponible par UC

+ 25 410€ | Gourdon

- 18 540€ | Montceau-les-Mines

• Des écarts de revenus importants, selon la situation des personnes, mais également par commune.



19



- Une précarité plus marquée à Montceau-les-Mines.
- Des situations complexes pour une partie de la population.
- 12% des ménages à bas revenus.
- Des disparités en fonction des territoires.

44% | Allocataires de la CAF



14% | Taux de pauvreté



2 722 | Foyers CAF à bas revenus | 58%  
Montceau



1 182 | Foyers RSA | 62%  
Montceau



- De fortes disparités dans l'évolution des moins de 5 ans
- Un taux de couverture en mode de garde variable en fonction des communes.

2 110 | Habitants de moins de 5 ans



➔ - 13% en 5 ans

863 | Places de garde Petite Enfance



➔ Taux de couverture global

+ 96,3% | Sanvignes -les-Mines  
- 3,2% | Marigny





7 556 | Habitants entre 5 et 19 ans



- Une hausse des enfants de plus de 5 ans.
- Un décrochage à 20 ans.

➔ +5% des 5 – 9 ans  
Quasi-stabilité des autres classes d'âge



-24% | Baisse du nombre de 20 – 25 ans

22



228 | Enfants non scolarisés



- Près de la moitié des enfants non scolarisés ont entre 6 et 10 ans.
- Une part de jeunes non insérés plus élevée que la moyenne nationale.

➔ Dont 101 âgés de 6 à 10 ans

806 | Jeunes non insérés



➔ 17,7%  
1,4 pts de plus que la France

23



•Hausse des personnes en situation de handicap.

**+58** | Enfants bénéficiaires de l'AEEH en 4 ans

| Indicateur                               | 2014 | 2015 |
|--|------|------|
| Enfants bénéficiaires de l'AEEH en 4 ans | 58   | 116  |
| Adultes bénéficiaires de l'AAH en 4 ans  | 104  | 208  |

**+104** | Adultes bénéficiaires de l'AAH en 4 ans

- Une tendance à la baisse de la population sur la CUCM, avec des réalités différentes entre les communes.
- Des villes-centres qui concentrent l'essentiel des besoins en volume et intensité, sur l'ensemble des indicateurs observés (populationnels, économiques, sociaux...). Une tendance à l'amélioration sur plusieurs indicateurs.
- Une attention à porter sur les **indicateurs démographiques** à la hausse pour les communes rurales du Nord & Est du bassin.
- Des communes rurales à l'Ouest du bassin plus particulièrement concernées par la hausse des **familles monoparentales**.
- Une forte part dans la population des **familles avec enfant(s)** dans les communes rurales, mais une volumétrie plus importante sur les zones urbaines.
- Une baisse de la population **Petite Enfance** sur l'ensemble de la CUCM, à l'inverse, **l'enfance** et la **jeunesse** sont stables sur le bassin, voire à la hausse. Un **taux de couverture global** en mode de garde positif.
- Une hausse de la **non scolarisation** des enfants sur la CUCM, et un volume de **jeunes non insérés** qui reste élevé, bien qu'en s'améliorant.
- Des **mobilités quotidiennes** conséquentes, les deux tiers des habitants travaillant en dehors de sa commune.
- Une hausse du nombre de personnes en situation de **handicap**.





# ANNEXE 3 : Synthèse des diagnostics partagés et synthèse de la sollicitation des habitants

## ENFANCE ET JEUNESSE : SYNTHÈSE DES POINTS CLÉS ISSUS DES ANALYSES ET RÉFLEXIONS

### BASSIN NORD

### BASSIN SUD

EN  
JEU  
X  
I  
D  
E  
N  
T  
I  
F  
I  
E  
S

#### Les besoins en matière d'évolution des réponses :

- Proposer un dispositif de **coordination/coopération et de gouvernance** favorisant le renforcement de l'équité et la représentativité.
- Renforcer l'**équité, l'évolution et la diversification de l'offre par le maillage territorial**.
- Renforcer l'**offre de mobilité**.
- Développer la prise en compte des situations des **enfants en situation de handicap** (notamment via la formation) dans une logique de partage des informations/moyens/expertises.
- Renforcer l'**interconnaissance** des acteurs et des réponses, **ainsi que la mutualisation, le partage**.
- Développer et adapter l'**association des habitants et la communication** en leur direction.
- Développer une **offre spécifique 18-25 ans**.
- Développer une offre de garde avec **horaires atypiques** pour faciliter l'insertion.

#### Les besoins en matière d'évolution des réponses :

- Une meilleure prise en compte des **enjeux en matière de mobilité**.
- **Renforcer l'interconnaissance** des acteurs et des réponses, ainsi que la lisibilité de l'offre.
- Coconstruire les **réponses en réseau partenarial structuré**.
- Développer un projet partagé de territoire (logique de complémentarité), pour **notamment assurer l'égalité d'accès** (mutualisations, participations financières...).
- Développer la prise en compte des situations des **enfants en situation de handicap** (notamment via la formation).
- Coconstruire les réponses **avec les jeunes et l'ensemble des acteurs** (éducation nationale, centre sociaux...).
- Assurer la **pérennisation** des actions.
- **Le repérage et la captation** des jeunes.
- Prendre davantage en compte l'**essoufflement des professionnels**.

#### Axes communs bassins Nord/Sud :

- Renforcer l'**équité et l'égalité d'accès** à l'offre.
- Renforcer l'**interconnaissance** des acteurs/réponses.
- Structurer le **travail commun/en réseau coordonné** (évolution de l'offre, partage, mutualisations...)
- Prendre davantage en compte les **enjeux de mobilité**.
- Prendre davantage en compte les **situations de handicap**.
- **Associer davantage les habitants** (jeunes, parents...).

#### Points plus marqués sur le bassin Nord :

- Développer une **offre spécifique 18-25 ans**.
- Développer une offre de garde avec **horaires atypiques** pour faciliter l'insertion.

#### Points plus marqués sur le bassin Sud :

- Assurer la **pérennisation** des actions.
- **Le repérage et la captation** des jeunes.
- **L'essoufflement des professionnels**.

D  
E  
S  
F  
C  
S

#### Pour réussir la mise en œuvre des évolutions :

- **Renforcer l'interconnaissance fine** des nombreux acteurs et réponses (qui constituent une richesse).
- **Favoriser/renforcer la volonté commune de travailler ensemble, de façon décloisonnée et coordonnée** (plus forte structuration d'un travail en réseau), au-delà de la question de la compétence de la CUCM sur ce champ de l'enfance-jeunesse.

#### Pour réussir la mise en œuvre des évolutions :

- **Sensibiliser davantage les élus** pour renforcer une **volonté et une vision communes**.
- **Renforcer l'interconnaissance, le décloisonnement et le travail en commun coordonné**.
- **Associer davantage les jeunes, les parents, les familles**.

#### Axes communs bassins Sud/Nord :

- **Favoriser/renforcer la vision et la volonté communes pour travailler ensemble**.
- La structuration et le pilotage de l'**interconnaissance et d'un travail en commun décloisonné et coordonné**.
- **L'association** – pour la coconstruction – **des jeunes, des parents, des familles**.

FCS : Facteurs clés de succès

## PETITE ENFANCE : SYNTHÈSE DES POINTS CLÉS ISSUS DES ANALYSES ET RÉFLEXIONS.

### BASSIN NORD

#### Les besoins en matière d'évolution des réponses :

- Le développement de dispositifs et **modes de garde diversifiés (augmentation du nombre de places et horaires atypiques)** avec la formation adaptée des professionnels.
- **Un meilleur maillage territorial : la réflexion par bassin avec une cohérence communautaire** assurée.
- La prise en compte des besoins et réalités spécifiques des communes (**différences entre grandes et petites communes**).
- **Une plus forte coopération** entre les communes, notamment en matière de **tarification et modalités d'attribution** des places.
- Le **renforcement structuré de la coordination et du pilotage des dispositifs** et modes d'accueil (exemple : logiques plateforme ; guichet unique...).
- Répondre davantage aux besoins des familles avec **enfant(s) porteur(s) de handicap**.
- Renforcer l'attractivité du métier d'ASMAT.

### BASSIN SUD

#### Les besoins en matière d'évolution des réponses :

- Une **augmentation du nombre de places**.
- **Une plus forte équité et un meilleur équilibre** de l'offre sur le territoire.
- **La diversification et la souplesse de l'offre** pour répondre aux besoins des différents publics, dont les plus fragilisés.
- **Un travail sur la mobilité** en tant que frein à l'accès à l'offre, plus particulièrement pour certains publics.
- Le **renforcement de l'interconnaissance et de la fluidité** entre les dispositifs et réponses au bénéfice des habitants.
- Le **renforcement de la coordination entre les communes** et maintenir la dynamique dans le temps.

#### Axes communs bassins Nord/Sud :

- **L'augmentation et la diversification** de l'offre et des réponses (dont horaires atypiques).
- Améliorer le **maillage, l'équilibre, l'équité** de l'offre territorialisée.
- Renforcer la **coopération et la coordination des communes** au service des habitants (réflexion, coordination, pilotage, information, **plateforme...**).

#### Points plus marqués sur le bassin Nord :

- **(Re)Découpage en bassins de réflexion** pour une meilleure prise en compte des spécificités.
- Prise en compte des **situations de handicap**.
- Renforcer l'attractivité du **métier d'ASMAT**.

#### Points plus marqués sur le bassin Sud :

- **Diversification/souplesse/modularité** des réponses.
- Le **travail sur la mobilité** en tant que frein à l'accès.
- Renforcer l'**interconnaissance et la fluidité**.

EN  
JEUX  
IDENTIFIÉS

DES  
FCS

#### Pour réussir la mise en œuvre des évolutions :

- (Re)Définir un **découpage cohérent en bassins de réflexion** (dont bassins de petites communes ?).
- Concevoir un **dispositif de coordination/ pilotage/ gouvernance** assurant la **cohérence bassins ↔ CU**.
- Renforcer l'articulation de l'**action publique/privée**.

#### Pour réussir la mise en œuvre des évolutions :

- **Favoriser la vision commune et le choix des priorités** entre les communes.
- **Organiser la communication, la concertation et le travail** étroits et continus entre les élus, les professionnels, et les familles.
- **Soutenir le décloisonnement et étudier les possibilités éventuelles de mutualisation** (interconnaissance, plateforme, coordination, pilotage...).
- **Déployer des moyens supplémentaires**.

#### Axes communs bassins Sud/Nord :

- **Une structuration et un pilotage** – géographique et organisationnel – favorisant les **visions communes et les choix concertés des priorités**.
- Le **décloisonnement structuré et coordonné** du travail, des réponses et de la **communication**.
- L'association coordonnée et régulière des **différentes parties prenantes**.

## ANIMATION DE LA VIE SOCIALE : SYNTHÈSE DES POINTS CLÉS ISSUS DES ANALYSES ET RÉFLEXIONS.

### BASSIN NORD

#### Les besoins en matière d'évolution des réponses :

- Rendre l'offre plus **visible, lisible, intelligible** sur l'ensemble du territoire.
- Renforcer l'**interconnaissance**.
- Structurer le **travail commun en réseau, décloisonné, piloté et coordonné** à l'échelle du territoire.
- **S'adapter aux besoins réels** des usagers/habitants.
- Développer la logique de « **Aller-vers** » (pas uniquement pour des questions de mobilité).
- **Un meilleur maillage** territorial.
- Assurer un **accès à tous** les publics géographiquement.
- **Travail sur la mobilité** en tant que frein à l'accès à l'offre.
- De nouveaux **moyens humains et financiers**.
- Le renforcement de la **prévention (parentalité)**.
- Assurer la **pérennisation** des actions.
- **Associer les habitants/usagers** aux actions.
- Utiliser l'animation de la vie sociale en tant que **levier pour le maintien** des habitants et l'**attractivité**.

### BASSIN SUD

#### Les besoins en matière d'évolution des réponses :

- **Un meilleur maillage** territorial (**équité, égalité d'accès**).
- **Renforcer l'interconnaissance** des acteurs et des réponses.
- Structurer l'interconnaissance et **travail décloisonné, structuré et coordonné** à l'échelle du territoire (vision et projets communs).
- Rendre l'offre plus **visible et lisible**.
- **Travail sur la mobilité** en tant que frein à l'accès à l'offre.
- Développer la logique de « **Aller-vers** ».
- Une plus grande prise en compte de la question de **l'inclusion numérique**.

#### Axes communs bassins Nord/Sud :

- Rendre l'offre plus **visible, lisible, intelligible**.
- **Renforcer l'interconnaissance** (acteurs et offre).
- Structurer le **travail en réseau, décloisonné, piloté et coordonné** à l'échelle du territoire.
- Améliorer le **maillage territorial** (**équité, égalité accès**).
- Travailler sur la **mobilité** en tant que frein à l'accès.
- Développer l'approche du « **Aller-vers** ».

#### Points plus marqués sur le bassin Nord :

- **S'adapter aux besoins réels** des usagers/habitants.
- De nouveaux **moyens humains et financiers**.
- Le renforcement de la **prévention (parentalité)**.
- Assurer la **pérennisation** des actions.
- **Associer les habitants/usagers** aux actions.
- L'AVS en tant que **levier d'attractivité**.

#### Points plus marqués sur le bassin Sud :

- Plus grande prise en compte de **l'inclusion numérique**.

#### Axes communs bassins Sud/Nord :

- **Sensibiliser davantage les élus** pour renforcer **une volonté et une vision communes** autour de l'AVS.
- Développer le **travail en commun efficient, coordonné et piloté** à l'échelle de l'ensemble du territoire.

#### Pour réussir la mise en œuvre des évolutions :

- **Sensibiliser davantage les élus** pour renforcer **une volonté et une vision communes** autour de l'AVS.
- Développer le **travail en commun efficient, coordonné et piloté** à l'échelle de l'ensemble du territoire.
- **Développer et/ou mutualiser les moyens** et ressources.
- Bénéficier d'un **appui en ingénierie sociale** (poids des projets et de l'administratif).

#### Pour réussir la mise en œuvre des évolutions :

- **Sensibiliser davantage les élus** pour renforcer **une volonté et une vision communes** autour de l'AVS.
- Développer le **travail en commun efficient, coordonné et piloté** à l'échelle de l'ensemble du territoire.
- Réfléchir à **l'échelle des bassins de vie**.
- Réaliser un travail de **recensement et cartographie de l'offre existante** (publique et privée).

### Les axes communs en matière d'évolution des réponses Bassin Nord :

- **Former et sensibiliser les professionnels aux handicaps** dans une logique de déconstruction des représentations et idées reçues ; d'adaptation de la posture et de la communication, de meilleure prise en compte des besoins spécifiques.
- **Renforcer les équipes des EAJE et allouer davantage de moyens** aux handicaps : outils de communication et posture insuffisamment adaptés.
- Renforcer et développer **l'accueil d'enfants en situation de handicap au sein des associations et espace de loisirs du territoire** et ce afin de favoriser leur inclusion et développer leurs habilités sociales.
- **Offrir les mêmes amplitudes d'accueil aux enfants de parents d'enfants en situation de handicap qu'aux autres parents** et ce dans une logique d'inclusion, de non-discrimination, de répit et de soutien.
- Adapter et créer des **espaces de jeux, au sein des EAJE ou au sein de l'espace public**, adaptés aux enfants en situation de handicap.
- Offrir aux familles d'enfants en situation de handicap des **espaces d'échanges, de parole et d'écoute** spécifiques (visé davantage handicap) tels des cafés des parents ou ateliers parents-enfants ouverts et adaptés aux enfants en situation de handicap.

### Les enjeux communs aux groupes de travail :

- **La formation et la sensibilisation** des professionnels aux handicaps.
- Le **renforcement des équipes EAJE** et le déploiement de **moyens supplémentaires**.
- **L'augmentation**, dans une logique inclusive et de soutien des familles, de **l'amplitude d'accueil** des enfants en situation de handicap au sein des EAJE.

### Les enjeux nouveaux, non identifiés dans le cadre des groupes de travail :

- L'adaptation et la création **d'aires de jeux adaptés**.
- Le développement **d'action de soutien à la parentalité des familles d'enfants en situation de handicap** : ateliers parents-enfants, espaces de paroles, échanges entre pairs, accueil de répit au sein des EAJE...

## SYNTHESE DES POINTS CLES ISSUS DES SOLLICITATIONS : COLLEGIENS ET LYCEENS

A  
X  
E  
S  
E  
N  
O  
N  
C  
E  
S

### Les axes communs bassin Nord et bassin Sud en matière d'évolution des réponses :

- **Adapter les modalités de communication** au public adolescent (page Instagram, réseaux sociaux...) et rendre l'offre à destination des jeunes plus lisible.
- **Encourager l'expression des adolescents et les associer à la construction** de projets, activités et programmation (faire avec eux et non pas pour eux).
- **Accompagner et soutenir davantage la mobilité** des jeunes : achat de vélos, aide au BSR ou permis, transport en commun ...
- **Développer une offre culturelle, d'animations, de sorties et de loisirs souple (sans engagement de longue durée), saisonnière (temporaire) et adaptée** aux différents jeunes.
- Proposer des **espaces de rencontres entre jeunes (et habitants)** favorisant les échanges et la dynamique d'animation de la vie sociale (tiers-lieux, foyers ...).
- **Soutenir financièrement** l'accès des jeunes aux sorties, loisirs, animations et autres événements culturels.

R  
E  
N  
F  
O  
R  
C  
E  
S  
  
G  
W

### Les enjeux communs aux groupes de travail :

- Le **développement et l'adaptation des modes de communication** à destination des habitants.
- Rendre l'offre **plus lisible et visible**.
- **L'association des habitants au projet** et la dynamique de **co-construction**.
- Le développement d'une **offre spécifiquement dédiée et adaptée aux jeunes**.
- Le soutien à la **mobilité des jeunes en tant que frein à l'accès**.

N  
O  
U  
V  
E  
A  
U  
X  
  
G  
W

### Les enjeux nouveaux, non identifiés dans le cadre des groupes de travail :

- Le développement d'une **offre d'animations et d'activités souple (inscription, engagement) et saisonnière**.
- La création d'**espaces de rencontres, d'échanges, de convivialité, de culture et d'animation de la vie sociale** (tiers-lieux, foyers ...)

## SYNTHESE DES POINTS CLES ISSUS DES SOLLICITATIONS : PARENTS D'ADOLESCENTS ISSUS DU MILIEU RURAL

A  
X  
E  
S  
E  
N  
O  
N  
C  
E  
S

### Les axes communs bassins Nord et bassin Sud en matière d'évolution des réponses :

- **Adapter les modalités de communication** au public adolescent (réseaux sociaux, application mobile...) et rendre l'offre à destination des jeunes plus lisible.
- **Associer les adolescents aux actions et coconstruire** avec eux les projets.
- **Accompagner et soutenir davantage la mobilité** des jeunes : aides au BSR ou permis, transport en commun, covoiturage ...
- **(Re) Impulser une dynamique d'animation de la vie sociale** financièrement accessible pour les jeunes et leurs familles (camps, vacances, journées ...).
- **(Re) Organiser des temps d'échanges entre parents** pour favoriser les rencontres et le partage d'expériences et conseils (désintéret pour les ateliers parents-professionnels : sentiment d'être jugés).
- **Harmoniser les tarifs et favoriser l'égal accès des jeunes** aux activités, sorties et animations pouvant être proposées sur le territoire.
- **Créer et développer des lieux / espaces abrités** pour les jeunes résidant en milieu rural.

R  
E  
N  
F  
O  
R  
C  
E  
S  
G  
W

### Les enjeux communs aux groupes de travail :

- Le **développement et l'adaptation des modes de communication** à destination des habitants.
- Rendre l'**offre plus lisible et visible**.
- **L'association des habitants au projet** et la dynamique de **co-construction**.
- Le développement d'une **offre spécifiquement dédiée et adaptée aux jeunes**.
- **Le soutien à la mobilité des jeunes en tant que frein à l'accès**.
- **L'harmonisation des tarifs entre les communes et l'égal accès**.

N  
O  
U  
V  
E  
A  
U  
X  
G  
W

### Les enjeux nouveaux, non identifiés dans le cadre des groupes de travail :

- La **création/le développement d'espaces de rencontres abrités** pour les jeunes des milieux ruraux (espaces jeunes).
- La **(ré)organisation de temps d'échanges entre parents** pour favoriser les rencontres et le partage d'expériences et conseils.

## SYNTHESE DES POINTS CLES ISSUS DES SOLLICITATIONS : PARENTS PETITE ENFANCE



A  
X  
E  
S  
E  
N  
O  
N  
C  
E  
S

### Les axes communs bassin Nord et bassin Sud en matière d'évolution des réponses :

- La **diversification, souplesse et modularité des modes d'accueil et réponses** : accueil occasionnel, horaires atypiques.
- **L'informatisation et la centralisation des demandes** de modes de garde, notamment en crèche, pour alléger les démarches administratives.
- **Un accès égalitaire et harmonisé entre les familles du territoire** aux structures d'accueils collectives (décloisonnement, abandon de la logique lieux d'habitation pour une logique de raisonnement plus globale).

### Points plus marqués sur le bassin Nord :

- Développer **une MAM**, pour sécuriser les familles et rendre ce mode d'accueil plus attractif.

### Points plus marqués sur le bassin Sud :

- **Augmenter le volume de places**, notamment en crèche.

R  
E  
N  
F  
O  
R  
C  
E  
S  
G  
W

### Les enjeux communs aux groupes de travail :

- La **diversification des modes d'accueil et réponses** : accueil occasionnel, horaires atypiques.
- **La centralisation des demandes en matière de modes de garde** (notion de guichet unique, plateforme).
- Le **développement d'une MAM sur le bassin Nord**.
- **L'augmentation du volume de places**, notamment en crèches, sur le **bassin Sud**.

N  
O  
U  
V  
E  
A  
U  
X  
G  
W

### Les enjeux nouveaux, non identifiés dans le cadre des groupes de travail :

- **Développer des solutions de garde directement au domicile** des parents.

## SYNTHESE GLOBALE DES POINTS CLES ISSUS DES ANALYSES ET REFLEXIONS.

E  
N  
J  
E  
U  
X  
I  
D  
E  
N  
T  
I  
F  
I  
E  
S

### TRANSVERSAL BASSINS ET THEMATIQUES

#### Les besoins d'évolution des réponses :

- Renforcer l'égalité d'accès à l'offre.
- Améliorer le maillage, l'équilibre, l'équité de l'offre territorialisée.
- Renforcer la coopération et la coordination des communes.
- Structurer l'interconnaissance et le travail commun en réseau coordonné (évolution de l'offre, partage, mutualisations...)
- Prendre davantage en compte la mobilité en tant que frein à l'accès à l'offre.

D  
E  
S  
F  
C  
S

- Favoriser/renforcer la vision et la volonté communes pour travailler ensemble.
- Une structuration/ pilotage favorisant les choix concertés et décloisonnés des priorités ainsi qu'un travail en commun coordonné à l'échelle de l'ensemble du territoire.
- L'association des habitants aux réflexions.

### ENFANCE ET JEUNESSE

#### Axes communs bassins Nord/Sud :

- Renforcer l'équité et l'égalité d'accès à l'offre.
- Renforcer l'interconnaissance des acteurs/réponses.
- Structurer le travail commun/en réseau coordonné (évolution de l'offre, partage, mutualisations...)
- Prendre davantage en compte les enjeux de mobilité.
- Prendre davantage en compte les situations de handicap.
- Associer davantage les habitants (jeunes, parents...).

#### Points plus marqués sur le bassin Nord :

- Développer une offre spécifique 18-25 ans.
- Développer une offre de garde avec horaires atypiques pour faciliter l'insertion.

#### Points plus marqués sur le bassin Sud :

- Assurer la pérennisation des actions.
- Le repérage et la captation des jeunes.
- L'essoufflement des professionnels.

- Favoriser/renforcer la vision et la volonté communes pour travailler ensemble.
- La structuration et le pilotage de l'interconnaissance et d'un travail en commun décloisonné et coordonné.
- L'association – pour la coconstruction – des jeunes, des parents, des familles.

### PETITE ENFANCE

#### Axes communs bassins Nord/Sud :

- L'augmentation et la diversification de l'offre et des réponses (dont horaires atypiques).
- Améliorer le maillage, l'équilibre, l'équité de l'offre territorialisée.
- Renforcer la coopération et la coordination des communes au service des habitants (réflexion, coordination, pilotage, information, plateforme...).

#### Points plus marqués sur le bassin Nord :

- (Re)Découpage en bassins de réflexion pour une meilleure prise en compte des spécificités.
- Prise en compte des situations de handicap.
- Renforcer l'attractivité du métier d'ASMAT.

#### Points plus marqués sur le bassin Sud :

- Diversification/souplesse/modularité des réponses.
- Le travail sur la mobilité en tant que frein à l'accès.
- Renforcer l'interconnaissance et la fluidité.

- Une structuration et un pilotage – géographique et organisationnel (dont en bassins de petites communes ?) – favorisant les visions communes et les choix concertés des priorités.
- Le décloisonnement structuré et coordonné du travail, des réponses et de la communication.
- L'association coordonnée et régulière des différentes parties prenantes.

### ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

#### Axes communs bassins Nord/Sud :

- Rendre l'offre plus visible, lisible, intelligible.
- Renforcer l'interconnaissance (acteurs et offre).
- Structurer le travail en réseau, décloisonné, piloté et coordonné à l'échelle du territoire.
- Améliorer le maillage territorial (équité, égalité accès).
- Travailler sur la mobilité en tant que frein à l'accès.
- Développer l'approche du « Aller-vers ».

#### Points plus marqués sur le bassin Nord :

- S'adapter aux besoins réels des usagers/habitants.
- De nouveaux moyens humains et financiers.
- Le renforcement de la prévention (parentalité).
- Assurer la pérennisation des actions.
- Associer les habitants/usagers aux actions.
- L'AVS en tant que levier d'attractivité.

#### Points plus marqués sur le bassin Sud :

- Plus grande prise en compte de l'inclusion numérique.

- Sensibiliser davantage les élus pour renforcer une volonté et une vision communes autour de l'AVS.
- Développer le travail en commun efficient, coordonné et piloté à l'échelle de l'ensemble du territoire.



# **Annexe 4 : Premières Fiche-actions**

## **PETITE ENFANCE**

**ACTION 1 : Création d'un dispositif de gestion et de centralisation des informations, demandes et orientations des familles**

**AXE : Favoriser un meilleur maillage territorial et améliorer la lisibilité et la visibilité des offres de services**

**OBJECTIF STRATEGIQUE : Renforcer la dynamique de coopération intercommunale et harmoniser l'accès à l'offre**

**OBJECTIF OPERATIONNEL : Conduire une réflexion relative à la création d'un dispositif de gestion et de centralisation des informations, demandes et orientations des familles à l'échelle intercommunale (plateforme/guichet unique intercommunal avec appui du RPE ...)**

### Actions à mettre en place :

- ✓ Centraliser les informations

### Objectifs partagés :

- ✓ Egalité d'accès pour les familles
- ✓ Faciliter les démarches administratives et éviter les lourdeurs
- ✓ Apporter une solution à chaque famille
- ✓ Répondre aux questions et inquiétudes des parents

### Premières étapes de mises en œuvre :

- 1) Recenser l'ensemble des dispositifs et modes de gardes existants et leur fonctionnement
- 2) Mettre en place un outil informatique collaboratif
- 3) Conduire une réflexion relative à la création d'un dossier unique d'inscription
- 4) Création d'un livret d'accueil
- 5) Développement de la communication et utilisation du site « monenfant.fr »
- 6) Organiser et coordonner les commissions et admissions

### Pilotes et acteurs associés :

- ✓ Une gouvernance assurée par une instance politique à définir
- ✓ Le RPE comme premier accueil et guichet primaire
- ✓ Les EAJE comme guichet secondaire
- ✓ Le chargé de coopération référent

### Indicateurs :

- ✓ Création d'un dispositif de gestion centralisée des demandes des familles
- ✓ Volume de demandes/sollicitations des familles réceptionnée sur ce dispositif
- ✓ Volume de familles ayant trouvé une solution et volume de familles sans solutions

### Point de vigilance :

- ✓ Le volume de places disponibles
- ✓ Le volume d'ETP au regard de l'évolution des missions du RPE
- ✓ La coordination des agendas des commissions d'admissions

### Echéancier : 2023

## ACTION 2 : Définir des bassins de vie et repenser l'offre

**AXE :** Favoriser un meilleur maillage territorial et améliorer la lisibilité et la visibilité des offres de services

**OBJECTIF STRATEGIQUE :** Renforcer la dynamique de coopération intercommunale et harmoniser l'accès à l'offre

**OBJECTIFS OPERATIONNELS :**

Repenser l'offre d'accueil du jeune enfant par bassin de vie et étudier les possibilités de mutualisations des réflexions/projets

### Actions à mettre en place :

- ✓ Définir les bassins de vie, s'accorder sur l'échelle
- ✓ Mutualiser les demandes entre les petites communes

### Objectifs partagés :

- ✓ Une connaissance et une lecture globale de l'existant
- ✓ Un meilleur accès à l'offre pour les familles
- ✓ Un meilleur maillage territorial
- ✓ Rompre l'isolement des ASSMAT et renforcer l'attractivité du métier

### Premières étapes de mises en œuvre :

- 1) Recenser l'ensemble des dispositifs et offres petite enfance existante sur le territoire ou en projet (public et privé)
- 2) Constituer un groupe d'élus
- 3) Associer les habitants à la réflexion autour des bassins de vie

### Pilotes et acteurs associés :

- ✓ Le chargé de coopération référent
- ✓ L'ensemble des communes du bassin sud (DGS et élus)
- ✓ Les professionnels des structures petite enfance et assistants maternels
- ✓ Le RPE

### Indicateurs :

- ✓ Volume de bassins de vie définis
- ✓ Volume de demandes de familles avec et sans réponses.

### Point de vigilance :

- ✓ Le développement des structures privées et leurs coûts pour les familles (accessibilité limitée)

### Echéancier : 2023

## ACTION 3 : Création de MAM

AXE : Renforcer la dynamique inclusive et d'égal accès à l'offre

OBJECTIF STRATEGIQUE : Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap

OBJECTIF OPERATIONNEL : Soutenir et orienter le développement de mode de gardes collectifs en zones blanches telles les MAM

### Actions à mettre en place :

- ✓ Créer des MAM en zones blanches

### Objectifs partagés :

- ✓ Une meilleure interconnaissance
- ✓ Une meilleure couverture territoriale
- ✓ Une plus grande égalité d'accès à l'offre pour les familles

### Premières étapes de mises en œuvre :

- 1) Identifier les zones blanches
- 2) Recenser les zones de tensions entre l'offre et la demande
- 3) Déterminer des lieux d'implantation potentiels (locaux)
- 4) Conduire une réflexion intercommunale

### Pilotes et acteurs associés :

- ✓ Le chargé de coopération référent
- ✓ PMI
- ✓ RPE
- ✓ Boutique de gestion et de soutien (dans le cadre de création de MAM)
- ✓ CAF

### Indicateurs :

- ✓ Volume de zones blanches et/ou tendues identifiées
- ✓ Création de MAM
- ✓ Volume de demandes de familles avec et sans réponses.

### Point de vigilance :

- ✓ La viabilité des projets
- ✓ La mise à disposition de locaux

### Echéancier : 2023

# ENFANCE ET JEUNESSE

## ACTION 1 : Mailler le territoire entre les villes couvertes en ALSH extrascolaire et celles non couvertes

AXE : Favoriser un meilleur maillage territorial et améliorer la lisibilité et la visibilité des offres de services

OBJECTIF STRATEGIQUE : Diversifier et repenser l'offre à destination de la jeunesse

OBJECTIF OPERATIONNEL : Renforcer le maillage territorial entre les villes couvertes en ALSH extrascolaire et celles non-pourvues

### Actions à mettre en place :

- ✓ Quantifier les besoins en accueil pour les jeunes résidants dans des communes non pourvues en ALSH
- ✓ Evaluer les besoins humains liés à l'accueil de jeunes supplémentaires au sein des ALSH existants
- ✓ Repenser le système d'accès aux structures ALSH
- ✓ Développer un système de ramassage / une solution de mobilité pour les jeunes

### Objectifs partagés :

- ✓ Une plus grande égalité d'accès à l'offre pour les familles
- ✓ Une réponse aux besoins des familles et des jeunes
- ✓ Une mutualisation des moyens de transports

### Premières étapes de mises en œuvre :

- 1) Quantifier le volume de familles avec jeunes sans réponses ALSH
- 2) Etudier les possibilités d'extension des ALSH existants en termes d'accueil
- 3) Evaluer le volume de ressources humaines supplémentaires nécessaires à cette extension
- 4) Mener une concertation entre et avec les élus

### Pilotes et acteurs associés :

- ✓ Le chargé de coopération référent
- ✓ Elus
- ✓ Professionnels ALSH
- ✓ CAF

### Indicateurs :

- ✓ Volume de jeunes avec une solution ALSH
- ✓ Volume de jeunes demeurant sans possibilités d'accès à un ALSH
- ✓ L'implication et l'intégration de nouvelles communes

### Point de vigilance :

- ✓ Les moyens humains si extension des ALSH existants ou mise en place solutions de transports

### Echéancier : 2023/2024

## ACTION 2 : Création réseau intercommunal des professionnels ALSH enfance et jeunesse

**AXE : Favoriser un meilleur maillage territorial et améliorer la lisibilité et la visibilité des offres de services**

**OBJECTIF STRATEGIQUE : Diversifier et repenser l'offre à destination de la jeunesse**

**OBJECTIF OPERATIONNEL : Mettre en place un réseau intercommunal des professionnels ALSH enfance et jeunesse (formations, journées d'échanges ...)**

### Actions à mettre en place :

- ✓ Créer un réseau des professionnels des ALSH de l'enfance
- ✓ Faire évoluer le réseau des professionnels « jeunesse »
- ✓ Sur des thématiques ciblées, conduire des temps de réflexion entre professionnels « enfance » et professionnels « jeunesse »

### Objectifs partagés :

- ✓ Meilleure coordination
- ✓ Accroissement des possibilités de mutualisation
- ✓ Connaître le fonctionnement de chacun
- ✓ Favoriser le partage des pratiques et des savoirs
- ✓ Une plus grande fluidité dans le passage « Enfance-jeunesse »

### Premières étapes de mises en œuvre :

- 1) Organiser des rencontres inter-structures
- 2) Recensement des acteurs et activités
- 3) Réaliser un état des lieux des difficultés et réussites des acteurs ALSH (partage de pratiques)
- 4) Organiser des évènements communs entre acteurs ALSH enfance et jeunesse
- 5) Mettre en place des formations communes aux professionnels ALSH

### Pilotes et acteurs associés :

- ✓ Professionnels de l'enfance et de la jeunesse
- ✓ Elus

### Indicateurs :

- ✓ Mise en place du réseau intercommunal

### Point de vigilance :

- ✓ La multiplication des réseaux et temps de réunions
- ✓ Le pilotage et l'animation du réseau

### Echéancier : 2023

## ACTION 3 : Lutter contre l'invisibilisation de certains jeunes

**AXE :** Favoriser un meilleur maillage territorial et améliorer la lisibilité et la visibilité des offres de services

**OBJECTIF STRATEGIQUE :** Diversifier et repenser l'offre à destination de la jeunesse

**OBJECTIF OPERATIONNEL :** Dans le cadre de la prévention et la lutte contre l'invisibilisation des jeunes, proposer des actions de prévention pour maintenir les liens dans les moments charnières

### Actions à mettre en place :

- ✓ Développer les relations avec les collèges et écoles
- ✓ Identifier d'activités/sorties le parcours des lycéens
- ✓ Repenser l'offre pour les plus de 15 ans
- ✓ Développer l'aller-vers
- ✓ Créer des tiers lieux en milieu rural

### Objectifs partagés :

- ✓ Permettre aux jeunes non mobile d'avoir un lieu de rencontre
- ✓ Eviter les ruptures
- ✓ Capturer les jeunes et les maintenir sur le territoire
- ✓ Développer les liens avec les jeunes sur leurs lieux de vie
- ✓ Faire connaître les structures

### Premières étapes de mises en œuvre :

- 1) Recenser avec les différents partenaires les besoins et aspirations des jeunes
- 2) Identifier les complémentarité et juxtaposition entre acteurs
- 3) Evaluer les ressources nécessaires pour développer davantage l'animation de rue et le « aller-vers »
- 4) Identifier les lieux ressources/lieux stratégiques

### Pilotes et acteurs associés :

- ✓ Le chargé de coopération référent
- ✓ Elus ruraux
- ✓ Acteurs intervenant auprès des jeunes

### Indicateurs :

- ✓ Volume de jeunes « captés »
- ✓ Volume de rencontres entre les professionnels / journées d'échanges.

### Point de vigilance :

- ✓ Les moyens humains pour développer davantage des actions « d'aller-vers »

### Echéancier : 2024

# ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

## ACTION 1 : Créer un réseau animation de la vie sociale

**AXE :** Favoriser un meilleur maillage territorial et améliorer la lisibilité et la visibilité des offres de services

**OBJECTIF STRATEGIQUE :** Renforcer la dynamique de coopération intercommunale et harmoniser l'accès à l'offre

**OBJECTIF OPERATIONNEL :** Créer un réseau « animation de la vie sociale » pour favoriser le partage des pratiques, le décloisonnement, la connaissance et l'articulation des offres

### Actions à mettre en place :

- ✓ Créer un évènement fédérateur de l'AVS
- ✓ Déployer un support de communication AVS a l'échelle intercommunale

### Objectifs partagés :

- ✓ Favoriser les rencontres
- ✓ Diversifier et étoffer l'offre d'animation de la vie sociale
- ✓ Favoriser le partage des publics et l'interconnaissance
- ✓ Mieux faire connaître l'existant aux familles
- ✓ Bénéficier du soutien des professionnels de l'animation de la vie sociale déjà en place

### Premières étapes de mises en œuvre :

- 1) Identifier l'ensemble des acteurs intervenants dans le champs de l'AVS
- 2) Organiser des journées de rencontres

### Pilotes et acteurs associés :

- ✓ Acteurs associatifs et de l'animation de la vie sociale
- ✓ Habitants

### Indicateurs :

- ✓ Connaissance de l'AVS et lecture de l'offre par les habitants
- ✓ Accès à l'AVS pour les habitants de milieux ruraux
- ✓ Mise en place de structures / dispositifs AVS au sein des zones blanches

### Point de vigilance :

- ✓ Les moyens humains et financiers
- ✓ Le temps alloué et la démultiplication des instances (énergivores)
- ✓ L'équilibre entre les petites et les grosses structures

### Echéancier : 2023/2024

## ACTION 2 : Conduire une réflexion autour de l'Animation de la Vie Sociale en zones blanches

**AXE : Favoriser un meilleur maillage territorial et améliorer la lisibilité et la visibilité des offres de services**

**OBJECTIF STRATEGIQUE : Renforcer la dynamique de coopération intercommunale et harmoniser l'accès à l'offre**

**OBJECTIF OPERATIONNEL : Mener une réflexion sur la possibilité de créer des structures de l'animation de la vie sociale type Espace de vie sociale en zones blanches**

### Actions à mettre en place :

- ✓ Définir les zones blanches
- ✓ Développer un espace de vie sociale itinérant
- ✓ Prendre appui sur les réseaux existants en zones blanches
- ✓ Déployer un support de communication AVS à l'échelle intercommunale

### Objectifs partagés :

- ✓ Couvrir l'ensemble du territoire, et plus particulièrement des zones blanches
- ✓ Dynamiser l'ensemble du territoire
- ✓ Favoriser le partage des publics et l'interconnaissance
- ✓ Mieux faire connaître l'existant aux familles
- ✓ Bénéficier du soutien des professionnels de l'animation de la vie sociale déjà en place

### Premières étapes de mises en œuvre :

- 1) Déterminer les zones blanches et établir un diagnostic
- 2) Identifier les réseaux existants en zones blanches
- 3) Identifier l'ensemble des acteurs intervenants dans le champ de l'AVS
- 4) Associer les habitants et identifier leurs besoins
- 5) Procéder à une évaluation chiffrée du cout lié à la mise en œuvre d'un bus itinérant

### Pilotes et acteurs associés :

- ✓ Chargé de coopération référent
- ✓ Elus
- ✓ Acteurs associatifs et de l'animation de la vie sociale
- ✓ Habitants

### Indicateurs :

- ✓ Connaissance de l'AVS et lecture de l'offre par les habitants
- ✓ Accès à l'AVS pour les habitants de milieux ruraux
- ✓ Mise en place de structures / dispositifs AVS au sein des zones blanches

### Point de vigilance :

- ✓ Les moyens humains et financiers
- ✓ Le temps alloué et la démultiplication des instances (énergivores)
- ✓ L'équilibre entre les petites et les grosses structures

### Echéancier : 2024/2025



# L'ACCES AUX DROITS ET LE NUMERIQUE

## ACTION 1 : Sensibilisation et formation des professionnels

AXE : Renforcer la dynamique inclusive et d'égal accès à l'offre

OBJECTIF STRATEGIQUE : Renforcer l'inclusion numérique et l'accès aux droits

OBJECTIF OPERATIONNEL : Sensibiliser les professionnels aux problématiques d'accès aux droits chez les jeunes adultes et les familles

### Actions à mettre en place :

- ✓ Redynamiser les réseaux EPN
- ✓ Prendre appui sur le réseau « aidants connect »
- ✓ Formation des professionnels
- ✓ Sensibilisation et accompagnement des publics

### Objectifs partagés :

- ✓ Clarification des missions de chaque acteur
- ✓ Un meilleur accompagnement des usagers
- ✓ Une meilleure lisibilité de l'existant

### Premières étapes de mises en œuvre :

- 1) Recenser l'existant sur le territoire (ateliers, structures, cours ...)
- 2) Communiquer davantage en prenant notamment appui sur le site infopublic71
- 3) Evaluer les besoins de formations/sensibilisation et d'accompagnement des professionnels

### Pilotes et acteurs associés :

- ✓ Chargé de coopération référent
- ✓ Caf
- ✓ Professionnels des structures d'accueil du public
- ✓ Foyers jeunes travailleurs

### Indicateurs :

- ✓ Volume de formations/sensibilisation des professionnels
- ✓ Volume de personnes accompagnées dans leurs démarches en ligne

### Point de vigilance :

- ✓ Le temps alloué à la formation/sensibilisation

### Echéancier : 2024

# Au service des familles



Convention territoriale globale

## BASSIN SUD CUCM

*Élargir sa vision, renforcer son action*



Mairie de Pouilloux



Mairie de Mont-Saint-Vincent



Mairie de Saint Bérain sous Sanvignes

